

Für die Mitglieder unentgeltlich.
Abonnementspreis Fr. 6 jährlich.
Fr. 6. 50 franco durch die ganze Schweiz.
Bestellung bei allen Buchhandlungen und
den schweizerischen Postbureaux.

Zeitschrift

Gratis pour les membres de la Société.
Prix d'abonnement fr. 6 par an.
Fr. 6. 50 franco pour toute la Suisse.
On peut s'abonner chez tous les librairies
et aux bureaux de poste suisses.

für

Schweizerische Statistik.

JOURNAL DE STATISTIQUE SUISSE.

*Publié par la Société suisse de statistique avec le concours du Bureau fédéral de statistique.
Herausgegeben von der Schweiz. statistischen Gesellschaft unter Mitwirkung des eidg. statistischen Bureau's.*

Bern, 1886.

2. Quartalheft.

XXII. Jahrgang.

L'horlogerie suisse en 1886.

Par Jules Gfeller.

A d'autres temps, d'autres besoins, d'autres moyens.

Vers le milieu du mois de février 1886, les journaux des cantons horlogers de la Suisse publiaient l'appel suivant :

La question horlogère.

De toutes nos industries nationales, l'horlogerie est, sans contredit, celle qui occupe le plus grand nombre d'ouvriers; elle est répandue sur près de dix cantons et produit annuellement environ 4 millions de montres représentant une valeur d'au moins 100 millions. C'est donc dire que cette industrie mériterait plus d'attention et de sollicitude qu'on ne lui en a vouées jusqu'à présent.

De nos jours, la montre de poche se fabrique de deux manières différentes :

1° En manufacture, c'est-à-dire dans de grands établissements où sont réunis des ouvriers produisant toutes ou à peu près toutes les parties de la montre, et où l'on emploie la force motrice de l'eau ou de la vapeur;

2° En établissage, système consistant à faire faire les différentes parties de la montre par des ouvriers travaillant à domicile.

Ces deux systèmes se font une concurrence telle que, depuis une quinzaine d'années, la valeur de la montre courante et le prix de la main-d'œuvre sont tombés de près de 50 %, de telle sorte qu'on peut dire que le moment est proche où un père de famille se verra dans l'impossibilité de subvenir honnêtement à l'existence des siens.

Dans le but de mettre un frein à cette baisse continue des prix, une réunion d'environ 600 fabricants, chefs d'ateliers et ouvriers de toutes les branches de l'horlogerie eut lieu à la Tonhalle de Bienne le 30 janvier dernier; la question qui nous intéresse tant fut traitée d'une manière paisible et loyale, et une commission fut nommée pour s'occuper de la situation de notre industrie.

Cette commission, composée de fabricants, chefs d'ateliers et d'ouvriers, tint sa première assemblée le 2 février dernier et décida d'ouvrir un concours et de récompenser par un premier prix de 150 fr., un second prix de 100 fr. et un troisième de 50 fr., les trois meilleurs travaux relatifs à la question horlogère; les points que chaque auteur devra traiter, en langue allemande ou française, figurent au programme suivant :

PROGRAMME.

1° Quelles sont les causes de la baisse continue de la valeur de la montre et de la main-d'œuvre?

2° Quels sont les moyens à employer pour combattre le malaise dont nous souffrons? relativement :

a) Au point de vue de la situation commerciale et du crédit?

b) Au point de vue de la concurrence étrangère?

c) Du fabricant, du chef d'atelier et de l'ouvrier?

d) De l'Etat, par des lois et prescriptions?

e) Amélioration de la situation de l'ouvrier au point de vue moral et financier.

Les ouvrages ne traitant qu'une question seront récompensés suivant leur valeur.

Les auteurs devront s'en tenir au programme ci-dessus et être, autant que possible, courts et précis; ils sont priés de donner franchement leur opinion, sans crainte de conséquences fâcheuses pour leur franchise. Les travaux devront être pourvus d'une devise sans signature et envoyés avec une lettre séparée, d'ici au 20 mars prochain inclusivement, au président du comité, M. Schlatter, fabricant, à Madretsch.

Tous ceux qui ont à cœur le bien de notre population industrielle sont instamment priés de prendre part au concours.

Au nom de l'assemblée de la Tonhalle,

Le Comité.

Le résultat de cette publication fut inespéré, car 45 travaux parvinrent au comité témoignant ainsi du vif intérêt porté en Suisse à la conservation et, si possible, au développement de l'industrie horlogère.

Comme au nombre des 45 travaux présentés, 40 se prononçaient en faveur de l'introduction des brevets d'invention en Suisse, le comité d'initiative se mit aussitôt en campagne pour donner un corps à cette manifestation de l'opinion. Une pétition fut élaborée dans ce but et bientôt recouverte d'environ 9000 signatures, le dépôt en fut fait aux chambres dans la session de juin 1886. La question chaudement recommandée des corporations trouva également un favorable accueil auprès du comité, à l'initiative duquel on doit la constitution, en juillet 1886, de corporations de monteurs de boîtes et d'autres branches de l'horlogerie.

L'examen des 45 mémoires présentés au concours fut confié à un jury de 9 personnes, composé de MM. Robert Comtesse, conseiller d'Etat et conseiller national à Neuchâtel, président; Brönnimann, professeur à l'école d'horlogerie de Soleure, vice-président; G. Brunner, secrétaire-adjoint au département fédéral du commerce à Berne, secrétaire; et comme membres: MM. Grosclaude, professeur à l'école d'horlogerie de Genève; U. Montandon, fabricant d'horlogerie à St^e-Croix; A. Uhlmann, fabricant d'horlogerie à la Chaux-de-Fonds; Lehmann-Cunier, fabricant d'horlogerie à Bienne; Schlatter, fabricant de boîtes de montres à Madretsch et président du comité d'initiative de Bienne, comme représentant de ce dernier.

Dans une réunion qui eut lieu à Bienne le 25 juin 1886, le jury décida de ne pas décerner de premier prix, aucun des travaux n'ayant répondu complètement aux exigences du programme, mais il accorda deux seconds prix ex æquo, savoir un de fr. 150 à M. Jules Gfeller à Berne, et un de fr. 100 à M. Bourquin-Borel, chef d'atelier,

à Bienne; un troisième prix de 50 fr. fut décerné à M. Louis Muller, fabricant d'horlogerie, à Bienne; enfin, quatre mentions ex æquo ont été délivrées à MM. G. Seppibus, à la Chaux-de-Fonds; Albert Jeanneret-Thalman, à St-Imier; Albert Guinaud, à Neuchâtel; Numa Langel, à Courtelary.

Sa tâche terminée, le comité d'initiative de Bienne déposa son mandat dans une assemblée convoquée à la Tonhalle de Bienne le 24 juillet 1886. Là, après avoir rendu compte de son activité et des travaux du jury, il soumit à l'assemblée une proposition, qui fut acceptée, tendant à charger la société des fabricants et chefs d'ateliers d'horlogerie de Bienne, section de la société inter-cantonale des industries du Jura, dont le siège est à Neuchâtel, de tirer parti des idées émises dans les travaux de concours et spécialement de continuer les démarches en vue de la constitution d'associations entre les membres des diverses branches de l'industrie horlogère suisse.

Ces renseignements préliminaires nous ont paru nécessaires, avant que de présenter le mémoire que nous avons adressé au concours de Bienne. Ce mémoire, auquel il a été apporté quelques modifications, commence par une introduction destinée à mettre en garde contre la croyance trop répandue qu'il existe *un remède secret* qu'il ne s'agit plus que de découvrir pour guérir tous les maux de l'organisation sociale. Cette introduction est supprimée comme étant sans objet ici. Un historique du développement de l'horlogerie introduit dans la question, qui est étudiée ensuite aux points de vue industriel et commercial; les mesures prises et à prendre en faveur de l'industrie horlogère, ainsi que des conclusions générales terminent le mémoire.

Le programme impose l'étude de la question horlogère aux points de vue différents sinon opposés de l'intérêt des fabricants, des chefs d'ateliers et des ouvriers, et les auteurs « sont priés de donner franchement leur opinion, sans crainte de conséquences fâcheuses pour leur franchise », dit le programme, qui paraît ainsi admettre qu'il y a quelque inconvénient à faire ce qu'il recommande. On ne saurait donc se flatter de rencontrer l'assentiment unanime des trois catégories d'intéressés sur toutes les questions traitées. On ne doit, en outre, cacher à l'horlogerie suisse ni ses côtés faibles, ni les côtés forts de ses concurrents, si on veut qu'elle puisse profiter des expériences faites ailleurs et améliorer sa situation. Il s'agit d'éclairer et non de flatter. Pour tout cela, un exposé impartial inspiré par l'intérêt permanent et durable des trois membres principaux de la grande famille horlogère est nécessaire. C'est dans cet esprit que nous avons cherché à remplir la tâche que nous nous étions proposée.

Développement de l'industrie horlogère en Suisse.

Les commencements de l'horlogerie en Suisse remontent à plusieurs siècles. C'est une des rares industries de notre pays qui ait une origine nationale. On sait, en effet, que c'est aux persécutions religieuses à l'étranger que la Suisse doit la création par des réfugiés de la plupart de ses industries. Il n'y a pas jusqu'au Concile de Constance en 1414 qui ne nous ait été favorable. Le développement acquis par l'industrie textile dans la Suisse orientale est dû aux vêtements que nos tisserands furent chargés de livrer à cette époque pour les besoins des nombreux ecclésiastiques présents au concile. M. Alexis Favre de Genève, rapporteur du groupe de l'horlogerie à l'exposition nationale de Zurich, nous renseigne sur l'histoire de l'horlogerie suisse dans le fort intéressant mémoire qu'il a présenté à cette occasion et auquel nous prenons la liberté de faire quelques emprunts.

Genève eut le privilège de donner le jour à cette brillante industrie dans la seconde moitié du 15^{me} siècle. Le séjour sur les rives du bleu Léman ne paraît lui avoir été ni désagréable, ni défavorable, car bientôt une nombreuse famille de petits horlogers vint égayer les murs de la reine du lac. En 1587, ses fils, d'intelligents et braves garçons, se constituèrent en corps de métier auquel le mérite seul donnait accès. Un siècle plus tard, on comptait, à Genève, 100 maîtres horlogers qui occupaient 300 ouvriers et fabriquaient 5000 montres par an. Progressant toujours, la famille arriva à 800 maîtres secondés par 4000 personnes en 1760. Il doit y avoir actuellement à Genève environ 300 fabriques ou ateliers et 10,000 ouvriers. La centralisation industrielle est manifeste, on le voit.

Si les villes offrent des avantages précieux à divers égards, la montagne a, de son côté, des charmes qui lui sont propres; aussi, bien que le courant qui porte actuellement les citadins vers les hauteurs, lorsque le soleil ramollit l'asphalte des trottoirs urbains, n'eût pas encore pris naissance, on trouve déjà des horlogers dans les montagnes de *Neuchâtel* vers la fin du 17^{me} siècle. Le jeune génie qui construisit la première montre neuchâteloise en 1681, habitait La Sagne; plus tard, il transporta au Locle son modeste atelier. L'industrie étendit ses racines: 466 horlogers travaillaient en 1752 à la Chaux-de-Fonds, aux Brenets, à Fleurier. En 1802, le canton de Neuchâtel comptait 4000 horlogers; ce chiffre était doublé en 1838. Aujourd'hui, il est de près de 15,000.

Des jeunes gens envoyés en apprentissage à « la plaine » introduisirent l'horlogerie dans la *Vallée de Joux* vers le milieu du 18^{me} siècle. Depuis cette époque, l'entreprise a prospéré, puisqu'un millier d'ouvrier et une trentaine de fabricants trouvent maintenant de l'occupation

dans cette industrie. D'après d'autres renseignements dus à l'obligeance d'une personne de la contrée, le nombre des ouvriers n'aurait jamais dépassé le chiffre de 700; il était évalué à 550 en 1883 et à 500 en 1885. Quant au chiffre des patrons, qui a augmenté depuis 1870, il était de près de 30 en 1885; sur ce nombre, 7 ou 8 finissent la montre, les autres ne livrent que des ébauches. Un seul fabricant produit la montre complète.

L'industrie horlogère de *Sainte-Croix* doit son origine à des circonstances analogues à celles qui ont provoqué son éclosion à la Vallée de Joux. En 1883, elle comptait 17 fabricants.

Avec son sol aride, ses maigres récoltes, ses faibles ressources, le Jura semblait prédestiné à une misère relative; ce sont cependant ces conditions défavorables qui ont permis à l'industrie horlogère de s'y installer dans la partie neuchâteloise d'abord, à la Vallée de Joux ensuite et plus tard ailleurs encore, nous allons le voir. A quoi le montagnard bloqué par les neiges dans ses hautes vallées s'occuperait-il durant les longs hivers, s'il n'avait eu recours à l'industrie? Encore était-il limité dans le choix des industries qui s'offraient à son activité. Dans l'état où étaient les voies de communication aux siècles derniers, on n'eût pu songer à l'introduction d'industries exigeant des matières premières lourdes ou volumineuses, à moins que la contrée elle-même ne les offrit; or, le Jura n'a que ses sapins, ce qui ne saurait répondre aux exigences de la plupart des industries qui emploient le bois. Que faire? L'horlogerie répondit à l'appel qui lui était adressé, et non seulement elle nourrit les habitants de la montagne, mais encore elle y attira une population qui, sans elle, n'eût jamais pu y exister. D'autre part, l'éloignement des villes, de ses besoins et de ses dépenses, ce qui permettait de se contenter d'un gain modeste, doit avoir contribué, à l'origine, à faire de la montagne la forteresse de l'industrie horlogère.

Après une marche assez lente pendant les deux premiers siècles de son existence, l'horlogerie devait poursuivre à pas de géants la conquête du Jura durant celui-ci. Grâce à la proximité des centres horlogers neuchâtelois, *St-Imier* possédait déjà des horlogers au milieu du 17^{me} siècle. Introduite à *Porrentruy* en 1843, l'industrie horlogère y a fait de rapides progrès; elle occupe maintenant près de 3000 ouvriers dans cette localité. A *Bienne*, le développement a aussi été remarquablement rapide; commencée modestement avec 7 ouvriers en 1847, l'horlogerie compte actuellement environ 3000 ouvriers dans cette ville, sans compter les forts contingents des localités voisines. Les fabricants, au nombre de 4 en 1851, sont environ une centaine aujourd'hui. En total, les divers centres d'horlogerie du canton de Berne emploient près de 20,000 ouvriers.

En 1840, l'horlogerie prenait ses quartiers à *Granges*, dans le canton de Soleure; elle ne s'y est pas trop mal trouvée, puisque maintenant elle donne du travail à 16 fabriques occupant 2000 ouvriers.

Pour compléter cette brève nomenclature, il nous reste à mentionner le petit village de *Waldenburg*, dans le canton de Bâle-Campagne, qui, sur une population de 900 personnes, compte 400 horlogers. C'est à l'aide de subsides de la commune que cette industrie a été introduite en 1850 dans cette localité.

Quittant la ligne du Jura et faisant un brusque saut dans la vallée du Rhin, l'horlogerie est allée, en 1868, se construire un nid dans les rochers qui surplombent le Rhin à *Schaffhouse*; 150 ouvriers y sont occupés maintenant ¹⁾).

Ce sont là des titres de gloire pour l'horlogerie, et il est peu d'industries, même dans des pays plus grands, qui puissent justifier d'une jeunesse aussi bien remplie et d'une adolescence aussi vigoureuse suivie du développement merveilleux que l'on constate aujourd'hui. Une croissance trop rapide peut cependant amener un affaiblissement de l'organisme, et là déjà nous trouverons peut-être une des causes de la maladie dont souffre la famille. On n'ignore pas, en effet, que lorsque une jeune personne a pris un développement trop rapide, c'est généralement au détriment de l'organisation tout entière ou tout au moins d'une de ses parties. Dans l'industrie il en est de même. En outre, une prospérité trop exceptionnelle ne tarde pas à susciter bien des ambitions, bien des convoitises — on n'imité que ce qui réussit — et de cet excès d'entreprises concurrentes naît forcément une production exagérée qui conduit à des rivalités acharnées, à l'abaissement des prix de la marchandise et par contre-coup des salaires; si bien qu'en définitive, c'est la situation florissante de l'industrie qui devient la cause de son déclin sinon de sa ruine.

Ici un premier conseil est nécessaire et il s'adresse beaucoup plus aux personnes étrangères à l'horlogerie qu'aux horlogers eux-mêmes.

Mues par un sentiment très louable, celui de contribuer à la prospérité de leur pays ou de leur com-

¹⁾ Aujourd'hui on compte en Suisse, d'après l'annuaire Birkhäuser, 1363 horlogers et magasins d'horlogerie, 1223 ateliers et fabriques de montres, 439 établissements de monteurs de boîtes, 397 fabriques de fournitures d'horlogerie, 171 commerces d'horlogerie, etc.; le chiffre total des personnes employées dans l'industrie de l'horlogerie est, d'après le recensement de 1880, de 29,189 hommes et 14,716 femmes; les membres des familles d'horlogers sans occupation lucrative sont au nombre de 17,150 personnes du sexe masculin et 30,383 du sexe féminin, soit en total 93,357 personnes; enfin 151 établissements d'horlogerie, bijouterie, etc., avec 10,873 ouvriers étaient soumis à la loi sur les fabriques en 1885.

mune, des personnes dévouées ou des autorités municipales éclairées s'efforcent de provoquer la *création de nouvelles industries*. C'est là un but excellent, pourvu toutefois qu'il s'agisse réellement d'industries nouvelles et non de nouveaux centres de concurrence pour les industries déjà existantes, qui, pour ce qui les concerne, rencontrent à l'étranger des difficultés suffisantes sans qu'il soit nécessaire d'en implanter de nouveaux germes à l'intérieur. De telles créations iraient du reste à fin contraire des vœux de ceux qui pourraient s'y intéresser et il suffira sans doute d'appeler leur attention sur ces résultats pour les détourner de semblables entreprises.

La fabrication de l'horlogerie en Suisse.

C'est maintenant de l'examen de l'organisation industrielle de l'horlogerie que nous allons nous occuper. Fixant à notre œil la loupe de l'horloger et éclairé de la lampe d'établi, nous visiterons successivement les grandes usines et les ateliers, comme aussi l'ouvrier qui travaille à domicile.

Auparavant, il serait peut-être bon de projeter quelques faibles lueurs sur l'organisation sociale et économique du pays, afin de pouvoir apprécier d'une manière plus dégagée de préjugés les transformations par lesquelles cette organisation a passé, passe et passera par la force naturelle et irrésistible des choses.

Dans toute notre organisation sociale et économique on retrouve une subdivision pour ainsi dire fatale ou, si l'on préfère, simplement naturelle, en trois catégories de personnes dont les deux extrêmes forment un groupe contre-balançant le troisième, qui a sa place marqué entre eux deux. Ainsi, à l'origine de notre histoire nationale nous constatons la présence de la noblesse s'appuyant sur la partie la plus pauvre et la plus faible du peuple, tandis que la classe moyenne ou la bourgeoisie commençait à se former dans les villes sous la bannière des corps de métiers, et dans les campagnes sous celle des agriculteurs propriétaires. Les fondateurs de notre patrie n'appartenaient ni à la noblesse, ni à la dernière classe du peuple: c'était des propriétaires campagnards. C'est au sentiment de fière indépendance que ces premiers Suisses nous ont transmis, que la Suisse doit sa situation politique actuelle et c'est à la prédominance de la classe moyenne que nous sommes redevables de la prospérité générale et moyenne dont jouit notre pays. Il est intéressant, dans cet ordre d'idées, de rappeler que c'est en général dans les anciens cantons souverains que la propriété moyenne est la plus répandue, et qu'au contraire chez ceux qui étaient sujets, c'est la grande et la petite propriété qui dominent encore. Actuellement, la

propriété moyenne marche lentement à la conquête de la grande et de la petite propriété; ce mouvement se dessine très nettement dans plusieurs cantons romands. On ne rencontre pas en Suisse la richesse extrême et le luxe éblouissant des pays où la noblesse domine; mais nous sommes également épargnés du fléau d'une pauvreté exceptionnelle et particulièrement misérable, telle qu'elle se trouve partout où il y a un défaut d'équilibre trop frappant dans la répartition des richesses.

La lutte entre les trois classes de la société fait le fond même de la crise sociale, et, suivant celle des trois qui prédomine, nous nous trouvons en présence de l'Etat aristocratique, démocratique ou anarchique.

Dans les divers domaines de l'activité humaine les mêmes phénomènes se reproduisent. Ne voyons-nous pas dans le champ du travail agricole, la grande propriété tendre toujours à absorber la propriété moyenne, ne laissant subsister à côté d'elle que la petite propriété. Aussi longtemps que la grande propriété repose sur des sources de revenus qui lui sont étrangères, elle peut tenir en échec la propriété moyenne; mais cette dernière reprend bien vite tout son avantage lorsque le combat se fait à armes égales. La grande propriété ne peut, en effet, même cultivée selon les exigences de la science agricole moderne, que donner un revenu inférieur à l'intérêt normal du capital engagé, cela parce qu'il n'y a pas un rapport convenable entre le coût de l'exploitation et le travail produit. Il en est autrement pour la propriété moyenne que le propriétaire fait valoir directement: On ne supplée ni à l'œil, ni au bras du maître. Aristote le disait déjà. En outre, au point de vue de l'intérêt général, l'influence de la propriété moyenne est incontestablement plus heureuse que celle de la grande propriété. L'exploitation de celle-ci peut très bien ne pas être dirigée dans le but d'obtenir le plus grand rendement, c'est-à-dire en vue de l'augmentation du bien-être général; n'est-il pas, au contraire, dans son essence même de servir avant tout à satisfaire les caprices de son propriétaire, allassent-ils jusqu'à transformer des terres cultivées en territoires de chasse, ainsi que cela s'est vu récemment en Angleterre. Il en est différemment de l'intérêt du propriétaire agriculteur qui se confond avec l'intérêt général, parce qu'il y a obligation pour le cultivateur à tirer le meilleur parti de ses terres, ses ressources limitées lui interdisant les fantaisies coûteuses et inutiles. Cependant, précisément parce que la propriété étendue n'a pas un but commercial aussi caractérisé que la propriété moyenne, elle peut rendre des services par des essais précieux et par l'exemple d'installations ou de procédés de culture qui ne se populariseraient pas sans elle. Quant à la petite propriété, elle ferme la porte à toute exploitation rationnelle, les

ressources lui faisant défaut pour améliorer le sol et le cultiver avec un outillage perfectionné.

Un mouvement analogue à celui que nous avons constaté dans l'agriculture, qui est la base de la prospérité économique, se poursuit dans l'industrie, avec cette différence toutefois que l'aristocratie industrielle est de date récente — elle est due à l'emploi des moyens mécaniques de production et de transport; nous trouvons, au contraire, l'industrie moyenne aux premiers âges de l'horlogerie. A cette époque, le travail était tout-à-fait décentralisé. Genève comptait 3 ouvriers par patron en 1685, avons-nous vu; il y avait déjà 5 ouvriers par patron en 1760; maintenant la moyenne du personnel des établissements d'horlogerie n'est certainement pas inférieur à 35 ouvriers. Que signifie cette progression dans le nombre des ouvriers occupés par une même maison? sinon que le mode de fabrication a subi des transformations profondes. Examinons donc attentivement les avantages et les inconvénients que revêtent la petite, la moyenne et la grande industrie, ainsi que nous l'avons fait pour l'agriculture.

On doit admettre que la *petite industrie* ou industrie locale ne peut que difficilement réunir les conditions propres au plein épanouissement des facultés et des connaissances de l'artisan. Dans cette forme du travail, on court au plus pressé, qui est le gain du pain quotidien. L'artisan a hâte d'échanger son travail contre la mie qui doit nourrir la famille. Attendra-t-on de lui, dans ces conditions, une grande liberté d'esprit pour chercher à faire progresser son industrie? Les moyens d'améliorer son outillage lui manquent; il n'a pas le cœur à perfectionner ses procédés de travail; quant au goût qui élève l'industrie sur les hauteurs sereines de l'art, il ne sent ni le besoin de le faire naître, ni celui de le cultiver. Malheureusement pour notre pays, c'est dans cette catégorie que rentre la plus grande partie de ses artisans. On s'explique ainsi l'amertume des réclamations de la petite industrie contre les traités de commerce qui ne lui ouvrent pas la porte des pays étrangers, et la laissent, insuffisamment préparée pour la lutte, aux prises avec l'industrie étrangère, notamment avec celle de l'Allemagne, mieux outillée et plus puissante. A la guerre, lorsqu'une arme a fait son temps et a été remplacée par une meilleure, il n'y a qu'une chose à faire: renoncer promptement à l'armement dépassé et s'équiper pour le moins aussi bien que l'adversaire. Voudrait-on, dans la lutte économique, continuer à opposer la faiblesse de la petite industrie aux attaques des métiers fortement constitués de l'étranger? Ce serait folie, et d'avance on pourrait prédire un résultat fatal. Non; pour lutter et pour vaincre, une concentration des artisans devient absolu-

ment indispensable, et la petite industrie doit faire place à l'industrie moyenne appuyée par une forte organisation.

L'*industrie moyenne* ou industrie nationale n'est que peu représentée en Suisse; il en est différemment en Allemagne où il existe depuis plusieurs siècles des métiers prospères, bien établis, convenablement outillés, disposant d'un personnel qui jouit d'une culture technique et artistique excellente, enfin ayant des ressources financières suffisantes. Ce sont ces éléments qui existaient à l'état latent, qui ont valu à l'Allemagne le prodigieux essor industriel par lequel ce pays a étonné le monde. Les circonstances propres au développement de tous ces germes s'étant rencontrées, on vit l'industrie allemande sortir de terre comme des champignons après une pluie abondante dans la saison favorable. Non contents d'avoir reconquis le sol allemand au travail national, les ouvriers de ce pays essaient maintenant en grand nombre au dehors et, par leur assiduité au travail, leurs connaissances et leurs aptitudes, font une rude concurrence aux ouvriers des pays où ils s'établissent. Il est hautement désirable que l'industrie moyenne puisse trouver en Suisse un sol favorable et y prendre de fortes racines; c'est elle qui pourvoit avant tout aux besoins du pays lui-même — tandis que la grande industrie travaille en première ligne pour l'exportation — et c'est elle qui fait face dans le pays aux entreprises de la concurrence étrangère. Autrefois, d'ailleurs, les métiers suisses jouissaient d'une réputation malheureusement perdue aujourd'hui, mais qu'un travail soutenu et le perfectionnement de l'enseignement professionnel peuvent leur rendre.

La *grande industrie* ou industrie internationale travaille mécaniquement dans de vastes usines, occupe de nombreux ouvriers et dispose habituellement des ressources propres à maintenir l'entreprise à la hauteur des exigences de la science et de la mode toujours entraînées par le tourbillon du perfectionnement et du changement. Ce qui fait sa force c'est que, habituellement montée par actions, elle plonge ses racines dans la bourse d'un grand nombre de personnes. En cas de catastrophe, ce qui arrive assez fréquemment, la perte se répartit entre plusieurs sans faire nécessairement leur ruine. Les capitalistes ne s'effraient pas pour si peu, et il est bien rare que de nouvelles entreprises ne viennent pas succéder à celles qui disparaissent. A ce point de vue, l'industrie moyenne, fondée sur les ressources limitées d'une ou deux personnes, offre une moins grande force de résistance; là où elle reprend l'avantage, c'est dans la direction du travail qui, sous l'impulsion immédiate du chef, rendra toujours plus que sous la répercussion des volontés descendant des actionnaires au directeur et de celui-ci aux contre-maitres de l'établissement. La grande industrie ne vaut

que ce que vaut la direction; c'est pourquoi il arrive fréquemment que des entreprises disparaissent, après avoir eu leur moment de splendeur. Lorsque le temps aura permis d'apprécier mieux les avantages intrinsèques de la grande industrie, trop jeune encore pour qu'il soit possible d'asseoir à son égard un jugement basé sur une expérience suffisante, on reconnaîtra probablement que dans ce domaine aussi, c'est à « l'heureuse médiocrité » que reviendra la victoire définitive.

Les débouchés de la grande industrie étant à l'étranger, il s'en suit qu'elle est forcément libre-échangiste; d'autre part, comme ses intérêts sont plus groupés, plus évidents que ceux des métiers, il est plus facile de lui donner satisfaction.

La grande industrie exerce d'un autre côté une influence funeste sur les prix. Tandis que le petit industriel tend, lorsque les affaires ne vont pas, à diminuer sa production, parce que ses ressources ne lui permettent pas de fabriquer sans chances de vente, le grand fabricant, au contraire, croit trouver le salut dans une augmentation de la production, afin d'arriver à un prix de revient réduit, qui lui permettra d'offrir au rabais et de remporter momentanément l'avantage sur ses concurrents. Mais ceux-ci, suivant le mouvement, produiront à leur tour d'autant plus que les affaires iront moins bien, toujours pour diminuer le prix de revient, jusqu'à ce qu'une catastrophe finale vienne apprendre aux uns et aux autres qu'il est plus sage de restreindre que d'augmenter la production, lorsqu'elle dépasse déjà les besoins de la consommation.

Ce qui se passe dans l'industrie en général se reproduit aussi dans l'*horlogerie*. Dans cette branche d'industrie, la fabrication tend aussi à une centralisation que l'emploi des moyens mécaniques de production a provoquée. A l'origine, la fabrication était exclusivement manuelle. C'était le beau temps de l'horlogerie. Le travail revêtait alors un caractère personnel et artistique qu'il n'a plus au même degré depuis l'introduction des machines. Avec la machine, la fabrication est devenue non seulement plus abondante, plus rapide, mais aussi beaucoup plus facile, ce qui a ouvert la porte de l'horlogerie à toute une légion d'ouvriers que le travail délicat de la main eût tenu éloigné de cette industrie.

Chaque établissement faisait jadis faire sur commande, à la main, les ébauches et les finissages dont il avait besoin, et la fabrication était concentrée dans quelques rares localités, nous dit M. Alexis Favre dans le rapport déjà cité. Peu à peu le cercle s'agrandit, et dès 1830, les progrès de l'horlogerie aidant, on chercha à faciliter la fabrication par l'emploi de machines-outils. Les avantages de ce procédé ne tardèrent pas à être connus, à se

répandre et à se perfectionner. Deux maisons de Genève disposaient, déjà en 1848, d'un outillage produisant des ébauches et des finissages dont les pièces étaient *interchangeables*, selon l'expression employée depuis. On voit que si, à un certain moment, les Américains ont devancé l'horlogerie suisse quant à l'extension de la fabrication mécanique, ils n'ont pas eu l'honneur d'en être les inventeurs. Ceci n'enlève d'ailleurs rien à l'intelligente perspicacité avec laquelle ils ont saisi l'importance de ce mode de fabrication et à l'activité fiévreuse avec laquelle ils se sont hâtés de le développer chez eux. Ils comprenaient parfaitement que, sur le terrain de la production manuelle, la victoire leur serait toujours infidèle, tandis que les machines les mettaient en mesure d'engager la lutte avec quelques chances de succès. D'ailleurs, même avec les avantages dont ils jouissent ensuite de la généralisation des procédés mécaniques de fabrication dans leur industrie et de la force qui réside dans l'agglomération de capitaux dont ils disposent, les Américains sont si bien persuadés de leur infériorité vis-à-vis de l'horlogerie suisse qu'ils persistent à se barricader chez eux au moyen d'un droit de 25 % ad valorem. Et qu'on ne se laisse pas intimider par la propagande faite sur le continent et jusqu'en Suisse, par l'horlogerie américaine, toute l'activité qu'elle déploie et tous les sacrifices faits ainsi sont bien plus destinés au public américain qu'il s'agit de conquérir pour l'industrie nationale, qu'aux consommateurs étrangers. Une chose est certaine, c'est que si les pays chez lesquels l'horlogerie américaine cherche à pénétrer lui opposaient le droit d'entrée américain sur l'horlogerie, pas une seule de ses montres ne franchiraient leurs frontières.

Comme c'est aux Etats-Unis que nous sommes redevables sinon de l'invention (nous venons de voir ce qui en est à cet égard) tout au moins de la généralisation des procédés mécaniques de fabrication de l'horlogerie, il peut ne pas être inutile de recueillir ici quelques renseignements sur le développement pris dans ce pays par ce mode de fabrication. D'après M. H. Rieter, de Winterthour, commissaire général de la Confédération suisse pour l'exposition internationale de Philadelphie en 1876, qui cite dans son rapport officiel sur cette exposition les informations qui lui ont été fournies par M. Ed. Favre-Perret, du Locle, membre du jury international pour l'horlogerie, et M. Th. Gribi, de Neuchâtel, agent spécial pour cette branche, délégué à Philadelphie par les cantons de Berne, Neuchâtel et Genève, et d'après le rapport officiel de M. Ed. Favre-Perret lui-même, les Etats-Unis, qui, en 1850, ne fabriquaient rien ou à peu près rien, étaient déjà arrivés à une production de 250,000 montres par an en 1876. L'Elgin Watch Company livrait à cette date 300 montres par jour et la Waltham Watch Company

450 dans le même laps de temps. Ces faits que l'exposition de Philadelphie fit universellement connaître, grâce à la propagande active des compagnies américaines, jetèrent un grand trouble dans les esprits. On se souvient encore des clameurs qui s'élevèrent à cette époque et des reproches adressés aux courageux citoyens qui s'employèrent alors à ouvrir les yeux des intéressés suisses. M. Rieter ajoute dans son rapport, que « M. le Dr Hirsch, directeur de l'observatoire à Neuchâtel, avait saisi, antérieurement déjà, toutes les occasions pour faire ressortir la nécessité pressante de réaliser un notable progrès dans la fabrication de la montre, et que jusqu'à ce jour, sa voix s'était perdue dans le désert ».

Il n'était plus possible de douter du changement complet d'organisation qui s'imposait à l'horlogerie! L'eût-on voulu que la brutalité des renseignements statistiques serait venue convaincre les plus incrédules: l'exportation horlogère de la Suisse pour les Etats-Unis d'Amérique, qui était de 169,000 montres en 1864, était tombée à 65,000 en 1876, année de l'exposition, après avoir atteint 366,000 en 1872! Mais qu'y avait-il à faire? M. Ed. Favre-Perret le dit dans son rapport: En ce qui concerne l'Etat: introduire promptement dans la législation: 1° Les brevets d'invention; 2° les marques de fabrique; 3° le contrôle des matières d'or et d'argent. Et quant aux horlogers: 1° Ne plus travailler isolés, mais réunir leurs efforts; 2° adopter les machines les plus perfectionnées; 3° fonder une école de mécanique faisant suite aux écoles d'horlogerie. Dans l'appendice à la brochure de M. Ed. Bally, de Schoenenwerth, publiée à l'occasion de l'exposition de Philadelphie, M. Ed. Dubied, de Couvet, son traducteur, recommandait aussi « pour sortir de la mauvaise position où nous nous trouvons »: 1° l'adoption d'une loi sur les brevets d'invention et 2° l'augmentation de l'instruction professionnelle.

A part les brevets d'invention, tous les desiderata sus-énoncés ont été réalisés... et la crise existe toujours. La lutte qui était engagée alors entre la fabrication mécanique des Etats-Unis et la fabrication manuelle suisse a paru un moment tourner à l'avantage de la Suisse. On s'était mis résolument à la transformation de l'outillage; des fabriques montées d'après les procédés mécaniques les plus perfectionnés avaient bientôt pu, grâce au puissant concours d'ouvriers habiles dès longtemps formés, reprendre l'offensive sur le terrain même de l'adversaire. A la défaite de 1876 et à la chute des exportations aux Etats-Unis tombées à 5 millions de francs, après avoir atteint 18 millions en 1872, succéda une nouvelle marche en avant à partir de 1879, pour arriver à la victoire de 1882 avec 13 millions. L'adversaire toutefois ne sommeillait pas non plus, et dès 1883, il fallut se convaincre du fait peu réjouissant, que le succès avait été passager.

L'année 1885 nous ramena aux plus mauvais résultats des 20 années antérieures; l'exportation d'horlogerie aux États-Unis ne fut que de 4 millions de francs.

Un fait pourtant est à retenir, c'est que si, dès 1883, notre exportation d'horlogerie a décliné pour les États-Unis, elle a suivi dans son ensemble une marche progressive. La lutte est maintenant engagée dans le pays même entre les deux formes manuelle et mécanique de la fabrication; le sort réservé à la première peut être facilement prévu pour ceux qui profitent des enseignements de l'expérience et qui jugent inutile d'en faire deux fois les frais. Nous reprendrons plus en détail ce point si important de la question, pour le moment qu'il nous suffise de l'avoir signalé.

Dans l'intervalle de 10 années, qui se sont écoulées depuis l'exposition de Philadelphie, que sont devenues les grandes fabriques américaines! Nos consuls de Philadelphie et de New-York ont pris soin de nous en informer dans leurs rapports sur les années 1883, 1884 et 1885, ce dont l'horlogerie doit leur être reconnaissante. Utilisons donc ces sources précieuses de renseignements. Il existe aujourd'hui une vingtaine de fabriques aux États-Unis. La production horlogère de ce pays, qui était de 250,000 pièces par année en 1876, est montée en 1885 à 1,500,000 pièces, se répartissant entre les diverses fabriques comme suit :

	Par jour.
American Watch Co, à Waltham (Massachusetts)	1200
Elgin » à Elgin (Illinois)	1200
Waterbury » à Waterbury (Connecticut)	1000
Illinois » à Springfield (Illinois)	500
Aurora » à Aurora	200
Rockford » à Rockford	100
Hampden » à Springfield (Massachusetts)	150
et les 13 autres, ensemble	650

Mouvements ou pièces 5000
dont les $\frac{3}{4}$ sont dans les qualités bon marché.

L'American Watch Company occupe 2500 ouvriers; elle ne produisait que 450 pièces par jour en 1876; elle dispose actuellement d'un capital de 12 $\frac{1}{2}$ millions de francs.

L'Elgin National Watch Company à Elgin (Illinois), qui ne fournissait que 300 pièces par jour en 1876, travaille maintenant avec 3000 ouvriers et compte des millionnaires parmi ses fondateurs.

Parmi les fabriques de moindre importance on cite: Waltham Watch Company (nouvelle compagnie), à Waltham; Howard Watch Company, à Boston, ces deux dernières dans l'Etat de Massachusetts; Fredonia Watch Company, à Fredonia (New-York); New-Haven Watch Company, à New-Haven (Connecticut); enfin, deux sociétés qui ne

font que l'extra bon marché: Cheshire Watch Company et Williamstown Watch Company.

Plusieurs de ces fabriques se préparent, en grand secret, à livrer une montre métal remontoir ancre au prix de 2 à 3 \$, — la Waterbury livre déjà en gros à \$ 1. 70 (environ 9 fr.) — dans le but d'expulser la concurrence étrangère, disent-elles.

Quelques importants ateliers outillés avec un grand luxe de machines font la boîte de montre, et la Suisse ne peut plus concourir en face d'un droit de 25 % de la valeur. Ces établissements situés à New-York, Cincinnati, Chicago, Brooklyn occupent des milliers d'ouvriers; une seule maison de cette dernière ville produit 1000 boîtes d'argent par jour.

Les efforts des fabricants américains se portent maintenant sur la petite pièce. Ils n'ont encore livré que 2 nouveaux mouvements d'un calibre répondant à notre 14 lignes et procèdent lentement dans cette affaire.

Enfin, dans les domaines scientifiques et artistiques, ceux qui sont à la tête de l'industrie horlogère aux États-Unis, étudient les moyens de fonder des écoles spéciales; ils veulent produire aussi l'horlogerie de précision et développer le goût du beau dans toutes les choses relatives à leur art. On s'est adressé au congrès pour obtenir un observatoire.

Pour ne rien omettre, on doit également signaler l'ouverture dans plusieurs fabriques, d'ateliers spéciaux pour les pièces compliquées, chronographes, chronographes et rattrapantes, voire même des répétitions à minutes. Ces ateliers ont déjà livré bon nombre de chronographes et rattrapantes.

Tels sont les résultats de la fabrication mécanique aux États-Unis.

En Suisse ils ne sont pas moins surprenants :

« Rien n'était intéressant, dit M. Alexis Favre, dans son rapport sur l'exposition de Zurich, comme de voir la précision à laquelle on arrive dans la fabrication, au moyen des outils-machines. A côté des platines, les ponts et les ressorts de différentes formes, empilés par douzaines et traversés par des baguettes d'acier, semblaient ne former qu'une seule pièce, tant il y avait de régularité dans les pointages et les perçages. On était surpris à la vue des assortiments d'échappements à ancre étampés puis contournés à la fraise, dont l'exécution, dans les moindres détails, n'avait rien à envier au travail du plus habile limeur. Mais faut-il encore, pour arriver à ces résultats, que ces engins modernes soient conduits par des mains expérimentées. Les taillages des pignons, des roues et des mobiles divers, ainsi que les découpages et contournages laissaient deviner l'emploi de machines perfectionnées à

un haut degré. Les boîtes n'étaient pas en retard de précision; elles étaient aptes à recevoir, indistinctement et sans retouche, tous les mouvements de leur calibre. En un mot, on peut dire que notre armement mécanique de l'horlogerie est au complet et qu'il donne des résultats surprenants de quantité et de qualité. »

Les données statistiques des péages fédéraux ne mentionnent pas une différence bien grande dans les quantités d'horlogerie exportées de Suisse: ainsi 1918 q. (100 kg.) en 1867 et 1844 q. en 1884; toutefois on estime que la fabrication suisse qui était évaluée par M. le professeur Wartmann, dans son rapport sur l'exposition de Paris en 1867, à un million de montres par année, devaient atteindre près de six millions de montres annuellement en 1884. Il est assez difficile de s'expliquer la contradiction qui existe entre ces indications, aussi les livrons nous sans commentaires à l'appréciation des intéressées. Nous risquons l'opinion que l'exportation des pendules pouvait être plus importante en 1867 qu'en 1884.

Quoi qu'il en soit, le fait de l'augmentation de la fabrication des montres depuis l'introduction des machines-outils paraît incontestable. C'est d'ailleurs l'avis de nos voisins de Besançon qui attribuent à la concurrence de la fabrication mécanique suisse, le recul de leur industrie. Dans une conférence tenue au commencement de l'année, M. Sandoz, conseiller municipal de Besançon, a appuyé fortement sur la nécessité pour l'horlogerie bisontine de suivre sa voisine suisse sur le chemin de la production mécanique. Dernièrement les associations coopératives de production et de vente, les ateliers collectifs ont été vivement recommandés. De son côté la chambre de commerce de Besançon disait dans son rapport annuel de 1885:

« A Besançon, le travail a été restreint dans la plupart des ateliers; le taux des salaires a dû être réduit; partout on constate un état de marasme qui ne laisse pas d'inspirer pour l'avenir de notre fabrique de sérieuses inquiétudes ». Le total des montres fabriquées annuellement à Besançon, qui était de 425 mille en 1875, s'est élevé à 502 mille en 1883, la meilleure année de la décade, pour retomber à 457 mille l'année suivante et sans doute moins encore en 1885. Quant à 1886, on sait déjà qu'un grand nombre d'ouvriers a dû quitter la localité et qu'une bonne partie s'est rendue en Suisse. On manque de données exactes sur le nombre des fabricants et des ouvriers de Besançon aux diverses époques. D'après des estimations que nous avons lieu de croire sérieuses, le nombre des fabricants aurait décliné dans ce centre horloger, de 250, chiffre de 1875, à 200 en 1885; quant aux ouvriers leur nombre était évalué à 8 ou 9 mille dans la période de 1870 à 1880 et à 5 ou 6 mille en 1885. Or nous avons vu qu'en 1875, la fabrique prospérait, avec une production inférieure à celle de 1885

et un nombre de patrons et d'ouvriers beaucoup plus grand. La gêne actuelle provient donc de l'excès de fabrication qui a provoqué une baisse d'au moins un quart sur les prix de vente et de moitié sur les salaires. En effet, le prix de la main d'œuvre est tombé de 5 à 6 fr. par jour à 2 fr. ou 2.50 fr.; tandis que la montre argent qui valait encore 25 fr. en moyenne en 1883, ne vaut plus que 20 fr. maintenant. Comme la fabrication horlogère française est concentrée à Besançon, il n'a été poinçonné que 2 mille montres en 1875, 500 en 1883 et 4 mille en 1884, dans des bureaux autres que Besançon; on peut juger par ces indications de la situation générale de l'horlogerie française, le plus fort concurrent de la Suisse après les Etats-Unis. Il est encore bon de noter, que tandis que les exportations d'horlogerie suisse en France avaient décliné graduellement de 7 millions de francs, chiffre de 1855, jusqu'à 1½ million, chiffre de 1870 à 1877, elles ont suivi dès lors une marche ascensionnelle jusqu'à 4½ millions, chiffre de la statistique française pour 1884, et 7½ millions, chiffre de la statistique suisse pour 1885. L'influence de la fabrication mécanique nous paraît ainsi nettement caractérisée et la nécessité de s'y résoudre bien démontrée. Ceci dit, il nous reste à examiner quels sont en Suisse les rapports entre la petite, la moyenne et la grande industrie horlogère.

Nous avons vu déjà que la fabrication était très divisée autrefois, puisque la moyenne des ouvriers était de 3 par patron à Genève, il y a deux siècles. Aujourd'hui, l'horloger travaillant seul à domicile ne peut plus subsister que pour certaines spécialités, encore n'est-il ainsi qu'un ouvrier en chambre et non un industriel indépendant; sous cette forme, qui est celle de la *petite industrie horlogère*, la fabrication ne saurait lutter avec la concurrence étrangère, ni surtout vaincre celle-ci. Quels succès peut-on légitimement attendre de personnes qui veulent se hasarder seules et sans armes convenables dans le combat pour l'existence, et qui ne peuvent ainsi opposer à l'adversaire qu'une main d'œuvre ruinée par les machines-outils, l'avalissement des prix qui s'en est suivi, leurs efforts désespérés et humiliants pour obtenir du travail, leur misère enfin.

Ce n'est pas à dire cependant que la *grande industrie horlogère* n'ait que des avantages; aux Etats-Unis plusieurs fabriques se sont déjà vues dans l'obligation de liquider, d'autres ont fait faillite, d'autres enfin ne se soutiennent que grâce à l'appui efficace de puissants financiers et, comme l'American Watch Company de Waltham qui a dû renvoyer 700 ouvriers, ont réduit la production pour pouvoir résister à la crise qui sévit aussi bien en Amérique qu'en Europe. Nous ne voudrions cependant pas tranquilliser l'horlogerie suisse par des raisons sem-

blables à celles que Quesnay présentait aux agriculteurs français au siècle dernier pour les convaincre de l'impuissance de la concurrence américaine en matière agricole, contre laquelle la France se défend anxieusement aujourd'hui à grand renfort de surtaxes et d'élévations de droits. — M. le Dr. Oncken, professeur d'économie politique à Berne, rappelle dans le N° 1 de ses « Berner Beiträge zur Geschichte der Nationalökonomie » cette phrase d'un des ouvrages de Quesnay. « La qualité des grains en France est si supérieure à celle des grains qui naissent en Amérique, et même dans d'autres pays, que l'agriculture française ne doit pas craindre l'égalité de concurrence; les grains d'Amérique donnent moins de farine, et elle est moins bonne ». Mais quoi qu'il en soit, il y a dans la grande industrie un germe de décomposition qui se manifestera toujours plus; les pourquoi de cette supposition ont déjà fait l'objet d'un examen plus détaillé à propos de l'industrie en général. Une première démonstration en faveur de cette hypothèse nous a été fournie par un établissement de Genève auquel il ne manquait ni des locaux spécialement installés en vue de l'industrie horlogère, ni un outillage perfectionné, ni des ouvriers capables, ni des contre-maitres habiles, ni des ressources suffisantes, ni enfin, semblait-il, des débouchés, et qui, pourtant, a dû liquider.

Dans un rapport du 8 février 1886, le conseiller de légation belge à Washington s'étend sur le malaise qui étreint actuellement les classes ouvrières aux Etats-Unis. On s'élève avec force, dans ce pays, dit-il, contre la concurrence faite aux Américains par les étrangers et on demande que des peines très sévères soit infligées aux patrons qui emploieraient ces derniers. L'ostracisme des Chinois a déjà ouvert la voie à de telles réclamations; on l'invoque aujourd'hui pour réclamer des lois de proscription contre d'autres nationalités, afin de parer à la baisse des salaires et à la hausse du prix des objets de consommation. Ces dispositions n'indiquent pas, on en conviendra, une situation industrielle bien prospère.

Au point de vue spécialement suisse, on doit reconnaître que si la concentration de l'industrie présente des dangers, ce qui deviendra plus évident encore si les grandes fabriques continuent à se multiplier, elle a pour le présent de sérieux avantages. Dans l'état actuel de l'organisation de l'industrie horlogère en Suisse, le dilemme était celui-ci: ou l'horlogerie sera mécanique ou elle ne sera pas. La *moyenne industrie horlogère* ne voulant ou ne pouvant pas adopter les procédés mécaniques de fabrication, elle doit savoir gré à la grande industrie d'être venue au secours de l'horlogerie suisse prise dans son ensemble et d'avoir forgé les armes qui lui ont permis de reprendre possession d'elle-même et de rouvrir la marche de ses succès. Sans doute la transformation ne

se fait pas sans difficultés et prise dans l'étau, dont la fabrication mécanique forme une mâchoire et la dégradation des prix l'autre, l'industrie moyenne sent le souffle lui manquer. Que faire pour lui rendre sa vigueur première? Se placer en travers d'un torrent qui vous menace est un moyen de salut qui ne saurait sérieusement être proposé. On ne peut donc conseiller de tenir tête à l'industrie mécanique par les procédés manuels de fabrication, pas plus qu'il n'est possible de supprimer la fabrication mécanique; d'ailleurs même si ce dernier résultat pouvait être atteint en Suisse, il n'empêcherait pas la production mécanique étrangère de peser de tout son poids sur les prix et de maintenir la fabrication manuelle dans la situation où elle est actuellement. La moyenne industrie horlogère ne peut pas davantage se vouer exclusivement à la fabrication des montres fines ou compliquées, d'abord parce que la science mécanique a déjà surmonté les difficultés qui s'opposaient dans le principe à la fabrication mécanique de ces pièces, ensuite parce que les producteurs actuels suffisent très largement aux besoins, enfin parce que la mode n'est pas aux montres de valeur — des pièces valant autrefois de fr. 1000 à fr. 1200, offertes maintenant à fr. 500, grâce à l'emploi des machines-outils, attiraient des admirateurs mais pas d'acheteurs à l'exposition d'Anvers. — Il ne reste donc pour les chefs d'ateliers que la transformation immédiate et le perfectionnement constant de leur outillage d'après les procédés mécaniques de fabrication, comme moyen de salut. C'est là une obligation inéluctable, et que le mauvais état des affaires doit hâter et non retarder. Il est évident que dans un tel moment, des sacrifices paraissent fort difficiles à consentir; quand on n'arrive pas à nouer les deux bouts, se lancer dans des frais nouveaux paraît bien risqué, bien imprudent. Mais il est certains moments dans la vie des industries, comme dans celle des individus, où il est indispensable de savoir prendre une résolution prompte et énergique et comme l'on dit « faire la part du feu ». Les chefs d'ateliers sont actuellement en présence d'un de ces moments solennels, qu'ils ne l'oublient pas.

Le commerce de l'horlogerie suisse.

Après avoir suivi l'horloger à son établi, à l'atelier ou à la fabrique, nous allons l'accompagner chez son acheteur ou à son comptoir.

En 1780, d'aventureux habitants de la Vallée de Joux se dirigèrent vers le Levant pour chercher à y nouer des relations d'affaires. Une déroute plus ou moins complète paraît avoir été le résultat de leur expédition commerciale. On se le tint si bien pour dit sur les bords du lac de Joux que l'expérience porte encore ses fruits

de prudence aujourd'hui. Excellents producteurs, les « com-
 biers » ne ressentent que des aptitudes très faibles pour
 la recherche des débouchés et, en général, pour la vente
 de leurs produits. Ce sont les amis de Genève et du
 canton de Neuchâtel, ces derniers surtout, qui sont les
 représentants naturels des Vaudois; la Vallée de Joux
 et Ste-Croix ont cependant de bonnes maisons aussi. De
 fortes maisons, jouissant d'une clientèle plus ou moins
 sûre et étendue existent à Genève, dans le canton de
 Neuchâtel, à Bienne et dans le Jura bernois. Un grand
 malheur pour l'industrie horlogère est qu'un certain
 nombre de ces maisons sont entre les mains de personnes
 qui n'ont aucune attache dans le pays et qui s'occupent
 de l'horlogerie, sans l'affectueuse sympathie que réclame
 toute industrie qu'on a à cœur de voir prospérer. Il est
 parfaitement légitime de vivre d'une industrie, mais ce
 qui ne l'est pas, c'est de s'en nourrir à la façon du gui
 qui plonge ses racines dans les veines, si l'on peut ainsi
 dire, de l'arbre et détourne à son profit exclusif le meil-
 leur de la substance vitale de celui-ci, sans prendre souci
 de le voir périr.

Les ventes se font de différentes manières. Il est des
 maisons qui envoient des voyageurs de commerce dans
 des pays déterminés; d'autres se contentent de nouer
 des relations avec des agents ou des commissionnaires sur
 différentes places; d'autres encore cherchent à entrer en
 relations directes et par correspondance avec des maisons
 d'achat ou des horlogers de l'étranger. Il faut bien le
 dire, c'est souvent avec une insouciance et un manque
 de prudence inconcevables que des relations s'engagent
 avec l'étranger. Année après année, les consuls suisses
 renouvellent dans leurs rapports des recommandations qui
 semblent se perdre dans l'espace, car chaque année aussi
 de nouvelles victimes se plaignent des pertes essuyées en-
 suite de *crédits* fantastiques. La somme de confiance qu'on
 voit accorder à des inconnus qui n'en méritent point
 témoigne de la force de fascination que l'étranger exerce
 en raison de l'éloignement; car, dans les relations avec
 l'intérieur, une prudence plutôt outrée est généralement
 de mise. Plus les affaires sont difficiles, les bénéfices ré-
 duits, les chances de pertes grandes, et plus aussi le
 commerce donne facilement dans les pièges tendus à sa
 bonne foi. L'Espagne, l'Italie, la Roumanie, la Russie
 paraissent, au dire des rapports des consuls, spécialement
 fertiles en maisons fictives, habiles à se faire recommander
 par des agences postiches, imaginées tout uniquement pour
 éblouir à l'aide de dénominations ronflantes. Le procédé
 est celui-ci (rapport de 1885 du consul belge à Barcelone):
 Une première demande de peu d'importance est adressée.
 Très flatté de la préférence qui lui est accordée, alors
 que des concurrents chôment, l'industriel s'empresse de
 livrer; puis, par acquit de conscience, on se met en quête

de renseignements. Ceux fournis par les agences citées
 comme références sont excellents, cela coule de source.
 Parfois, il en est de même de ceux recueillis par le canal de
 maisons de banque sérieuses; ceci s'explique par l'emploi
 d'une combinaison assurément fort ingénieuse des escrocs
 qui exploitent la crédulité publique. La voici: Dans une
 rue où réside une ancienne maison de réputation excel-
 lente s'installent des compères sous une raison commer-
 ciale choisie de façon à appeler la confusion; or, comme
 on a la mauvaise habitude de ne pas respecter scrupu-
 leusement les raisons commerciales dans les transcriptions,
 rien n'est plus facile que d'engager les donneurs de ren-
 seignements sur une fausse piste, malgré la meilleure
 bonne foi de leur part. Les renseignements obtenus se
 réfèrent donc à l'ancienne maison honorablement connue,
 tandis que la nouvelle maison d'exploitation est tenue
 cachée sur la place et que son existence est ignorée. Pour
 mieux amorcer, les exploités ont pour habitude de solder
 ponctuellement le montant d'un premier envoi et de re-
 mettre en même temps des ordres importants. Dès que
 la marchandise arrive, elle est liquidée à tout prix ou va
 s'échouer dans un mont de piété ou autre institution
 analogue. Des acceptations bien en règle ou des effets
 sur l'étranger à 3 mois de date en poche, vous vous
 croyez en pleine sécurité; aussi grand est l'étonnement
 à l'échéance, lorsque les billets reviennent impayés avec
 la mention « inconnus » ou « disparus ». Inutile d'ajouter
 que les chevaliers d'industrie en question disparaissent,
 sans laisser de traces et que toutes les démarches ulté-
 rieures sont superflues.

Mais il faut bien vendre, objectera-t-on, et jusqu'ici
 on n'a pas encore vu le chemin qui conduira à cet idéal.
 Voici donc quelques idées à cet égard.

Le grand fabricant doit absolument éviter d'entrer
 en rapports d'affaires directes avec des maisons qui lui
 sont inconnues et sur lesquelles il n'a aucun moyen de
 se renseigner d'une manière parfaitement sûre. Outre la
 question de solvabilité, qui est la principale, il ne perdra
 pas de vue que les goûts et les besoins des populations
 sont fort divers et que, pour apprendre à les connaître,
 il faut visiter le pays ou tout au moins être sérieusement
 renseigné par des personnes qui l'habitent. Le choix de
 tels *agents* duquel dépend souvent la ruine ou la pros-
 périté d'une maison est fort grave et demande à être fait
 sur place; on a, en outre, par ce moyen, l'occasion de
 contrôler l'exactitude des renseignements préliminaires
 donnés par l'agent et de se former une opinion person-
 nelle sur les genres propres au pays avec lequel on se
 propose de trafiquer.

Pour des maisons de moyenne importance de tels
 voyages, surtout s'il s'agit de pays éloignés, dépassent la
 limite des choses pratiques; il faut, dans ce cas, rechercher

un autre moyen. Celui qui se recommande le plus consiste dans le groupement des intérêts d'une localité, d'une branche d'industrie ou de quelques industriels.

Quant aux chefs d'ateliers des différentes parties de l'horlogerie, ils devraient former entre eux des *associations coopératives commerciales*. Le travail continuerait sur la base de la division actuelle, et avec un matériel de machines-outils perfectionnés chacun soignerait sa spécialité le mieux possible sous la direction d'une commission qui répartirait les travaux suivant les demandes, surveillerait l'exécution et chercherait à faire adopter un certain nombre de types pour servir de base à la fabrication. Les montres ainsi produites le seraient dans les meilleures conditions, et elles devraient pouvoir soutenir aisément la concurrence des usines tant sous le rapport des prix que sous celui de la bienfacture du travail.

Le principe de la *division du travail* est dès longtemps pratiqué dans l'industrie horlogère. Ce principe s'impose plus encore que jamais maintenant que la fabrication tend à devenir exclusivement mécanique. Si, par un travail très divisé, on peut augmenter la quantité de la production, ce qui est incontestable, on peut aussi diminuer la durée du travail sans difficultés insurmontables, tout en conservant à l'ouvrier un salaire suffisant. L'inconvénient qui résulte de ce que la division du travail transforme l'ouvrier en machine et, en atrophiant la faculté de la réflexion, le prédispose aux solutions violentes, pourrait ainsi être en partie écarté, puisqu'il deviendrait possible d'accorder à l'ouvrier le loisir de réagir contre ce danger social par des occupations différentes ou des distractions intellectuelles.

L'association aurait un bureau commercial, qui aurait à entreprendre le placement des produits de celle-ci. Aucune des mesures de prudence nécessaires pour éviter de faire des placements dangereux ne devraient être négligées. Des voyages entrepris à frais communs entre plusieurs associations mettraient en rapport, sans trop grande dépense pour chacun des associés, avec des acheteurs sérieux ou avec des représentants recommandables de l'étranger. Au besoin, des agences confiées à des personnes capables et au courant de la partie pourraient être créées; des débouchés nouveaux seraient ainsi ouverts, tandis que la lutte avec la concurrence étrangère pourrait être soutenue avec succès.

La nécessité d'une activité plus grande dans le domaine commercial s'impose pour l'horlogerie suisse, qui, jusqu'ici, a surtout compté sur sa bonne réputation pour écouler sa marchandise; les consuls suisses en ont fait maintes fois la remarque dans leurs rapports. C'est ainsi qu'après avoir recueilli des succès très flatteurs en Australie, lors de la dernière exposition, l'horlogerie suisse n'a fait aucun effort sérieux pour en retirer des avantages;

tandis que les concurrents américains travaillaient habilement à détourner le courant des affaires à leur profit.

L'industrie horlogère semble vouloir enfin renoncer au traitement par la morphine auquel elle s'était volontairement condamnée; elle commence à se réveiller de sa torpeur. Après l'« Association des fabricants et marchands de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie de Genève », créée en 1884, est venue l'année dernière l'« Association des fabricants et des marchands d'horlogerie de Genève », qui a pour but la protection et la défense des intérêts de la fabrique d'horlogerie de Genève et qui a déjà exercé une influence heureuse de diverses manières, mais qui doit surtout être louée pour le voyage d'exploration commerciale organisé par elle dans le Nord de l'Europe. L'imposante assemblée tenue à Bienne en janvier dernier, qui a décidé la création d'une « Union horlogère suisse » et a provoqué le concours auquel ce travail est destiné, témoigne également du revirement assurément fort opportun qui se fait dans l'esprit des intéressés. Il n'était que temps! Enfin le 23 mai 1886, une association d'horlogers a été constituée à Winterthur, sous la dénomination de « Schweizerische Uhrmacher-Gesellschaft ». Elle a pour but de faciliter à ses membres l'achat de produits horlogers de bonne qualité et à bas prix.

Des sociétés particulières et des musées pour favoriser l'essor industriel et commercial existent maintenant un peu partout. Citons spécialement comme présentant un intérêt d'actualité les dernières créations suivantes: « Casa introductora de los joyeros, relojeros y plateros de Buenos-Aires », créée l'année dernière par 16 maisons d'importation, qui s'entendent de la sorte pour mettre certains de leurs intérêts en commun; » Chambre syndicale du commerce de détail de l'horlogerie et de la bijouterie de Paris », fondée en 1886; « Union des fabricants bijoutiers, joaillers, orfèvres et des industries qui se rattachent à ces professions, à Paris », datant également de 1886. L'Amérique est très active dans sa propagande commerciale et dans l'organisation de ses agences; pour ne citer qu'un exemple, l'American Watch Company de Waltham possède des comptoirs dans toutes les Amériques, dans l'Inde, à la Chine, au Japon, en Australie, en Angleterre, en Hollande, en Russie; elle annonce par la voie des journaux qu'elle vient de créer une agence continentale à Genève même et demande des représentants dans toutes les principales villes. Pour gagner les intermédiaires à leur cause, les fabricants américains leur allouent un bénéfice fixe et certain sur le détaillant, aussi dans une circulaire du 1^{er} janvier 1885, le comité central de l'association des intermédiaires américains appelée « National Association of Jobbers in American Watches », recommande-t-il aux membres de l'association d'assurer la coopération énergique de l'association aux fabricants d'horlogerie amé-

ricains, afin d'expulser la concurrence étrangère. A la suite de cette pression, des maisons qui jusqu'ici avaient travaillé pour les montres suisses avec zèle et activité ont complètement abandonné l'importation de cet article, dit un rapport du consul suisse à Philadelphie. Une autre association travaille d'après les mêmes principes, c'est celle des fabricants de boîtes d'or et d'argent « Watch Case Maker's Association », nous apprend le vice-consul suisse à New-York, dans son rapport sur 1885. Ces deux sociétés comptent parmi leurs membres toutes les principales maisons d'horlogerie aux Etats-Unis, et leurs statuts imposent la vente des mouvements et des boîtes de fabrication américaine, à des prix uniformes. Toutes les fabriques importantes font également partie de ces deux associations et refusent de vendre avec escomptes de gros, à ceux qui n'en sont pas reconnus membres. Toute infraction à la règle est punie par l'expulsion.

La *baisse des prix* provient de causes diverses, des progrès réalisés dans la production d'abord, ce qui permet de faire beaucoup plus avec moins de frais. Ce phénomène n'est pas particulier à l'horlogerie; dernièrement les fabricants allemands de machines à coudre se plaignaient de ce qu'avec une production qui a plus que doublé en 15 ans, la valeur totale de la fabrication allemande n'atteint pas même en 1885, le chiffre de 1870. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler le fait que la baisse sur l'horlogerie est générale, en Amérique comme en Europe. Toutes choses égales d'ailleurs, la baisse des prix ne signifie pas toujours réduction des bénéfices dans l'industrie, tout au moins doit-on admettre que tous les industriels ne perdent pas en acceptant de bas prix, autrement toute la machine du travail serait condamnée au repos. Le problème est de savoir se placer dans les conditions de celui qui, tout en vendant à bon marché, réalise cependant des bénéfices. Pour l'horlogerie la fabrication mécanique et l'association commerciale sont ces conditions, nous ne saurions trop le rappeler.

D'autres causes encore influent sur la baisse des prix: la diminution des récoltes, la crise industrielle, l'arrêt des affaires dans les pays consommateurs; la production outrée conduit aux mêmes résultats. Aux Etats-Unis on attribue la crise actuelle à la surproduction que la consommation régulière du pays ne peut absorber, à l'insuffisance des débouchés extérieurs, au régime ultra-protecteur qui entrave les échanges. Le rendement des capitaux est réduit de moitié — en examinant les fluctuations de l'escompte en Suisse, nous verrons qu'il en est de même dans notre pays — les salaires ont baissé, aussi la plus stricte économie s'impose-t-elle à tous. Dans ces conditions les compagnies américaines ont réduit plusieurs fois leurs prix. Les deux principales ont baissé les leurs successivement jusqu'à atteindre 35 % en 1885. Ces

réductions sont faites avec l'éclat voulu pour les transformer en moyens de réclame. Les clients qui sont dans le commerce reçoivent, en espèces et sur toutes les pièces invendues, une bonification équivalant à la différence entre les prix facturés et ceux du moment, ce qui est annoncé à son de trompe partout et exerce une réelle influence sur l'opinion publique.

On a accusé dans différents pays l'adoption de l'or comme étalon unique d'être une des causes de la baisse du prix des marchandises. Dans son rapport sur l'année 1885, le comité central de la Société internationale des industries du Jura dit à ce sujet que la dépréciation de l'argent qui a atteint 20 % et qui continue son mouvement descendant, a produit une perte à peu près équivalente du change sur l'Europe dans les pays qui, comme l'Amérique du Sud, l'Extrême-orient, etc., sont monométallistes d'argent. Or, cette perte s'est répercutée sur les prix de l'horlogerie et a obligé à des réductions de prix et de salaires trop facilement consentis. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la statistique de la production de l'or et de l'argent pour se persuader que la *dépréciation de l'argent* est un phénomène bien antérieur à la crise horlogère et qu'explique l'écart entre la production de ce métal et celle de l'or. Voici quelques chiffres d'après Soetbeer: De 1851 à 1855 la production de l'or était de 1975 q. (100 kg.) annuellement et celle de l'argent de 8.861 q., la moyenne des années 1881 à 1885 est au contraire de 1452 q. pour l'or et 28,025 q. pour l'argent. Quant au rapport de valeur entre l'or et l'argent il a passé de 1 kg. d'or pour 10,70 kg. d'argent en 1501, tous les échelons de la baisse pour atteindre en juillet 1886, la proportion de 1 kg. d'or pour 21,19 kg. d'argent, c'est-à-dire qu'il faut aujourd'hui donner une quantité d'argent double de celle nécessaire en 1501, pour obtenir une même quantité d'or. L'insistance de ceux qui, surtout en Allemagne, en France et aux Etats-Unis veulent faire décréter la réhabilitation de l'argent et sa réintroduction dans le cadre du rapport de valeur arbitrairement fixé à 15 1/2 kg. d'argent pour 1 kg. d'or est ainsi en contradiction avec un fait économique que ni les hommes, ni les lois ne peuvent changer. Remarquons d'ailleurs que la monnaie ou l'instrument qui sert aux échanges a subi les transformations rendues nécessaires par les progrès de la civilisation. Aux coquillages et aux plaques de sel des premières périodes de la civilisation, ont succédé des morceaux d'un métal de plus en plus précieux, passant du bronze à l'argent, et de celui-ci à l'or. Maintenant encore, on retrouve sur les différents points du globe ces divers genres de moyens d'échange, et on peut reconnaître à ce seul indice le degré de civilisation d'un peuple. Plus les transactions sont importantes et actives et plus aussi le besoin d'un moyen d'échange

commode, c'est-à-dire représentant une grande valeur sous un petit volume, s'impose irrésistiblement. On ne peut pas plus empêcher cela, qu'on ne peut arrêter la marche de la civilisation. Un peuple qui emploie l'or ne pourrait sans déchoir retourner à l'argent, et ceux qui utilisent le métal blanc n'y renonceraient pas pour le cuivre.

Un autre élément de la baisse des prix est la *mode*, toujours capricieuse et fort souvent sottement ridicule. C'est la mode qui régit tout; c'est elle qui prescrit aujourd'hui de porter une lourde gilette d'or, surchargée d'un arsenal de breloques, et c'est encore elle qui demain imposera un simple cordon de soie ou même persuadera que le bon ton consiste à glisser sa montre dans le gousset sans aucun câble de sûreté. M. Adrien Philippe, de Genève, président du jury d'horlogerie à l'exposition d'Anvers, nous apprend, dans un article publié par le Journal suisse d'horlogerie de mars 1886, que les jeunes gandins qui visitaient l'exposition, garnissaient leur poche d'une vulgaire patraque de quatre écus, tandis qu'ils tenaient nonchalamment à la main un stic de 40 francs.

Puisque nous parlons du commerce, il faut bien mentionner la singulière situation faite aux *voyageurs de commerce suisses* visitant leur pays; à vrai dire cette question n'est pas d'un intérêt bien palpitant pour l'horlogerie, cependant comme principe on ne saurait trouver la chose pour le moins originale. Ce qui la rend décidément piquante, ce sont les réclamations de la presse française qui cherchait à se persuader, ce printemps, sur la foi de deux colporteurs, que le commerce français est moins bien traité en Suisse que le commerce national. C'est là, on ne le sait que trop, l'exacte contrepartie de l'état réel des choses.

Avec le courant actuel des affaires, *l'esprit de suite dans la transmission des industries* fait malheureusement défaut. Les fils n'adoptant qu'exceptionnellement la profession de leur père, lorsque ceux-ci sont parvenus à une situation aisée, le fond commun de connaissances et d'expériences qui fait la richesse de certaines industries se perd d'une génération à l'autre. Assurément c'est là un fait regrettable. Des préoccupations commerciales moins intenses à l'égard des affaires que l'on entend remettre avantagement et quitter le plus vite possible ne pourraient qu'exercer une saine influence sur la considération due à l'industrie et aux industriels, ainsi que sur les traditions de ceux-ci.

Voici quelques observations générales sur les tableaux statistiques qui accompagnent cette étude (page 105 à 112).

Le tableau de la page 106 donne une idée du *mouvement des exportations d'horlogerie suisse de 1850 à 1884*; les quantités sont indiquées en quintaux métriques, la valeur n'étant déterminée que dès 1885 par la statistique suisse. On trouve également dans ce tableau

la valeur de *l'exportation d'horlogerie suisse aux Etats-Unis*, que l'on est surpris de voir suivre comme une ombre les fluctuations des exportations totales d'horlogerie jusqu'en 1882, année à partir de laquelle le total monte, tandis que l'exportation aux Etats-Unis descend. La colonne qui indique le total de l'émigration suisse, et celle qui représente les fluctuations de l'escompte en Suisse, accompagnent les exportations aux Etats-Unis dans leur course à travers les années; lorsque l'exportation augmente, l'escompte s'élève et l'émigration monte; l'exportation diminue-t-elle, tout dégringole. On peut déduire de cette remarque assurément intéressante, que l'industrie de l'horlogerie participe aux vicissitudes comme aux succès de l'industrie d'exportation suisse elle-même, et que le malaise dont l'horlogerie souffre tient à des causes dont plusieurs sont générales et exercent dans d'autres domaines la même influence. Il serait peu sage de mépriser cette indication que nous fournit la statistique comparée.

D'autres points méritent encore de fixer l'attention. Ainsi on a généralement attribué l'émigration aux conditions défavorables de l'existence en Suisse; or s'il en était réellement comme on le croit, *l'émigration* devrait diminuer dans les années où l'exportation, qui est en quelque sorte le thermomètre de la prospérité en Suisse, se serait élevée; tandis qu'elle prendrait une direction inverse en cas d'arrêt ou de chute dans le mouvement des exportations. Chose étonnante, c'est le contraire absolument qui se produit! Le courant des émigrations obéit donc à une impulsion tout-à-fait opposée à la théorie qui vient d'être exposée. On peut dire par conséquent que l'émigration suisse est essentiellement influencée par la situation économique du pays vers lequel elle se dirige et qu'elle obéit à cette attraction dans la mesure dont les exportations suisses aux Etats-Unis, principal pays d'immigration, indiquent l'intensité.

Les *oscillations de l'escompte* sont également bien curieuses à étudier. On les voit atteindre leurs points extrêmes à des périodes qui se succèdent assez régulièrement tous les 3 à 5 ans. Ainsi 1857, 1861, 1864, 1866, 1870, 1873, 1878, 1882, sont les années pendant lesquelles l'escompte s'est élevée à ses plus hautes limites; au contraire 1859, 1862, 1865, 1868, 1871, 1875, 1880, 1884, sont les années de grande baisse. Les années de cherté de l'argent sont celles où les exportations ont progressé, notamment celles pour les Etats-Unis, et où la prospérité générale a été la plus grande; les années de grande abondance de l'argent et d'escompte bas coïncident en revanche avec les diminutions dans l'exportation et les embarras économiques. Il faudrait cependant bien se garder de croire que l'élévation de l'escompte est une cause de la prospérité générale d'un pays; elle n'en est que l'effet. Hausser artificiellement le taux de l'argent

ne rétablirait pas le mouvement des affaires; mais dès que le mouvement des affaires sera rétabli l'intérêt de l'argent, c'est-à-dire le loyer du capital, s'élèvera aussitôt. L'année 1864 est le maximum de la période observée; 1884 est l'année la plus basse.

Il est bon de faire remarquer à l'égard de *l'exportation de l'horlogerie suisse en 1885*, que les exportations dans les pays de transit comprennent des quantités assez importantes d'horlogerie destinées à être réexpédiées plus loin. On ne saurait donc admettre les indications de la statistique comme exactes. D'autres causes encore influent en sens contraire sur les données de la statistique, notamment l'exagération des droits d'entrée dans certains pays.

Pas n'est besoin d'un long examen pour acquérir la conviction que les meilleurs clients de l'horlogerie suisse sont, en Europe, les quatre pays limitrophes du nôtre et la Grande-Bretagne; en dehors de notre continent, les Etats-Unis seuls méritent une mention particulière.

Les droits de douane et leur influence commerciale n'ont pas été négligés. Un tableau leur est consacré; en regard est figuré le total des exportations d'horlogerie de poche en 1885. En Europe, c'est la ligne des exportations qui dépasse généralement celle des droits de douane. Dans les autres continents, les droits de douane regardent dédaigneusement du haut de leur taille de géant, le pygmée des exportations qui se traîne péniblement à leurs pieds. L'Europe avec ses 333 millions d'habitants nous achète pour 71 millions de francs d'horlogerie de poche, c'est-à-dire environ 22 centimes par habitant et par année; tandis que les 1100 millions de population des autres continents ne reçoivent ensemble que pour 7 millions de francs ou $\frac{2}{3}$ de centime par habitant. Si ces continents arrivaient à utiliser notre horlogerie dans la même mesure que l'Europe, ce serait un nouveau débouché de 242 millions de francs offert à l'activité de nos habiles industriels; mais c'est là une hypothèse dont la démonstration ne pourra être faite que dans quelques siècles. En attendant, il est clair qu'il serait possible d'étendre très largement le réseau commercial de l'horlogerie suisse; qu'on s'y mette donc courageusement une bonne fois! La consommation de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne en horlogerie suisse, a représenté environ 50 centimes par tête de population en 1885. La Belgique et la Grande-Bretagne n'ont pas de droits sur l'horlogerie. En Europe c'est la Russie qui impose les droits les plus élevés: 17 %. Cuba, en Amérique, est tout au haut de l'échelle avec 32 %. Notre ancien premier client, les Etats-Unis, se barricadent contre nous avec des droits de 25 %, ce qui ne nous empêchait pas, en 1872, de leur expédier pour 18 millions de francs d'horlogerie, chiffre réduit à 3 mil-

lions en 1885, mais qui ne manquera pas de remonter dès que les affaires auront repris une marche ascensionnelle dans ce pays. Déjà une petite amélioration est signalée du Jura où des commandes seraient parvenues des Etats-Unis.

La *densité de la population* par km², l'importation, l'exportation et les droits de douane par habitant dans les principaux pays sont des facteurs à étudier. On voit par le tableau qui leur est consacré que la Belgique est le pays qui a la plus grande population relative; que les Pays-Bas ont le commerce d'importation et d'exportation le plus étendu, et que la Suisse vient immédiatement après; que c'est au Chili que la population a à supporter les plus fortes charges douanières; que la densité de la population est un élément de la prospérité du commerce; que les pays chez lesquels la population est soumise aux plus lourds droits de douane sont aussi ceux qui ont relativement le commerce le moins important — les Etats-Unis font exception à cette règle; que la civilisation européenne est le meilleur artisan du développement commercial et que partout où elle s'établit la vie économique progresse rapidement. Un exemple frappant est celui de la Serbie qui, sous l'influence turque, avait en 1864 un budget de 10 millions de francs et qui, émancipée politiquement, quadruplait cette somme en 1884.

Quelques renseignements statistiques sur le nombre des *maisons s'occupant de la fabrication ou du commerce de l'horlogerie en Suisse*, sur les *établissements d'horlogerie soumis à la loi sur le travail dans les fabriques*, sur les *ouvriers des diverses branches de l'horlogerie*, sont groupés en plusieurs tableaux.

Mesures prises ou à prendre en faveur de l'horlogerie.

Pour ne pas se bercer d'illusions décevantes, il convient tout d'abord d'établir avec force que c'est à *l'initiative privée* que revient le premier et le principal rôle dans la recherche et l'application des remèdes qui peuvent soulager ou guérir l'horlogerie. La première nécessité est d'apprendre à se connaître soi-même, à se palper soi-même pour reconnaître où est le siège du mal dont on se plaint; quant on en est là, les remèdes s'imposent d'eux-mêmes.

C'est donc, nous le répétons, de l'initiative privée que dépendent la plupart des mesures qu'il est indispensable de prendre pour relever l'horlogerie suisse; c'est elle qui doit transformer l'outillage, perfectionner la fabrication, encourager le développement de l'enseignement professionnel, propager le goût artistique, stimuler l'esprit d'as-

sociation et faire la propagande nécessaire en faveur des dispositions législatives dont l'influence pourra servir les intérêts de l'industrie, l'Etat ne devant qu'enregistrer, sanctionner ces mesures, parfois provoquer l'initiative elle-même, mais non imposer des institutions ou des lois avant que des besoins réels ne se soient manifestés.

Le rôle de l'Etat dans la production industrielle apparaît ainsi comme celui d'un conseiller et d'un protecteur, et non comme celui d'une personne chargée de faire par elle-même des expériences industrielles ou de participer directement au travail national. Pour être circonscrit dans ses limites, le rôle de l'Etat n'en est pas moins important. L'action de l'Etat et celle de l'initiative privée s'exercent sous des formes diverses qui se complètent réciproquement. A l'Etat appartient l'application des principes théoriques et scientifiques que l'initiative privée serait disposée à négliger; tandis que cette dernière apporte son ingéniosité pratique à savoir tirer parti des circonstances et des conditions du travail. Il s'en suit généralement que, lorsque l'Etat se fait fabricant, il attache l'importance principale à la perfection du travail, au lieu que l'initiative privée se préoccupe surtout du rendement et de l'écoulement. L'Etat industriel est par conséquent plus impuissant que l'industrie privée à tirer un pays d'une crise économique; et si, en France, on a vu les tisseurs de soie de St-Etienne réclamer l'exploitation des fabriques par l'Etat, comme unique moyen de mettre fin à la crise dont ils souffraient, on a pu, dans la même ville et en même temps, mesurer toute la valeur de cette solution, les fabriques d'armes de l'Etat ayant dû être abandonnées à l'initiative privée pour reconquérir leur clientèle perdue.

Enfin pour terminer sur ce sujet, nous ne saurions mieux faire que de reproduire les lignes suivantes par lesquelles le « National suisse » de la Chaux-de-Fonds, termine un article du 7 mars 1886, consacré aux merveilles obtenues dans l'enseignement professionnel par l'initiative privée du peuple anglais :

« Dans ces temps où l'on veut que l'Etat soit tout pour tous, il est bon de rappeler que l'initiative privée est encore le facteur essentiel de la prospérité nationale aussi bien que de la prospérité individuelle. »

Pour avoir écarté l'intervention de l'Etat dans la production, il ne lui reste pas moins un vaste champ ouvert à son activité en faveur du travail national. Tout ce que l'Etat fait pour faciliter la création ou le développement des industries est au fond de la *protection*; toutefois, comme ce nom est plus habituellement réservé aux mesures douanières par lesquelles l'Etat protège l'industrie nationale, nous devons expliquer que c'est spécialement contre cette forme restreinte de la protection

qu'il nous paraît utile de mettre en garde, car quant aux autres formes, il est beaucoup moins facile d'aller jusqu'aux limites où le danger commence. Ainsi les encouragements donnés à l'enseignement professionnel, les facilités accordées à l'établissement et à l'exploitation des industries, les améliorations apportées dans les voies de transport et de communication, les réductions ou les simplifications de taxes qui s'y rapportent, les sûretés et les commodités procurées au crédit, la garantie de la propriété industrielle, littéraire et artistique, la représentation consulaire à l'étranger, les perfectionnements apportés à la législation économique en général: toutes ces choses nous paraissent éminemment bonnes, utiles et désirables.

Nous avons signalé une protection dangereuse, c'est celle exercée au moyen de l'élévation des *droits de douane*; en effet, on peut être sûr que dans ce domaine c'est toujours en déshabillant Paul qu'on parvient à habiller Jean, tandis que la protection directe est supportée par tout le pays. L'horlogerie étant une industrie exportatrice, elle n'a aucun intérêt à être protégée par des droits; elle court au contraire le risque de jouer quelque peu le rôle de Paul à chaque élévation sollicitée par d'autres. Prenons un exemple à l'étranger où les choses se présentent sous des proportions plus grandes, partant plus appréciables. L'industrie lyonnaise des soieries dont l'état de crise est connu, attribue à l'élévation des droits sur les filés de coton qui lui sont nécessaires pour ses tissus mi-soie — les plus importants aujourd'hui — les difficultés contre lesquelles elle a à lutter et réclame l'admission temporaire en franchise de droit de ces filés; aussitôt à l'autre extrémité de la France, dans les départements du nord, part un cri d'angoisse poussé par les filateurs de coton. Comment malheureux, s'écrient-ils, vous exigez donc notre ruine; ne savez-vous pas que sans ces droits nous ne saurions subsister, que déjà nous avons grand peine à vivre. Placé entre l'enclume et le marteau, le gouvernement ne sait que faire, acquiescer à la demande des tisseurs de soie c'est compromettre l'équilibre du budget, car des réclamations analogues ne manqueraient pas de se produire si celle-ci était acceptée, écouter les filateurs de coton c'est perpétuer le malaise lyonnais. Que faire? On ne fait rien!

En Suisse, nous n'en sommes pas encore arrivés là, cependant la chambre de commerce suisse dit dans le rapport présenté à l'occasion de la réunion tenue le 23 janvier 1886, à Zurich: « Plus les difficultés douanières augmentent et plus aussi on demande fréquemment des passavants, des modifications à la classification des marchandises au tarif des péages, des drawbacks On sent toujours mieux que la loi sur le tarif des péages de

1851 ne répond plus aux formes actuelles du trafic, et que telle ou telle de ces dispositions ne peuvent plus se concilier avec elles. »

En thèse générale, on peut admettre les manifestations mentionnées ci-dessus comme une preuve du fait que les droits de douane commencent à devenir gênants pour l'industrie. Quelles sont donc les bases naturelles de ces droits ? La constitution fédérale dit à son article 29 : « Les matières nécessaires à l'industrie et à l'agriculture du pays seront taxées aussi bas que possible. Il en sera de même des objets nécessaires à la vie. Les objets de luxe seront soumis aux taxes les plus élevées. » Cela nous apprend bien les rapports dans lesquels la taxation doit se faire, mais non ses limites extrêmes, celles-ci dépendant du but qu'on se propose d'atteindre. Veut-on avant tout procurer des ressources financières au pays, le tarif douanier sera fiscal ; vise-t-on au contraire à placer l'industrie nationale dans une position plus avantageuse que celle de l'étranger, il sera protectionniste ; cherche-t-on enfin à fermer la porte du marché intérieur, il sera prohibitif. Chacune des formes qu'un tarif douanier peut revêtir répond donc à une conception particulière et précise ; toutefois il est assez difficile, on le comprendra facilement, d'établir des jalons immuables à partir desquels un tarif cessera d'appartenir à un système pour passer dans un autre. Voici pourtant quels sont les principaux points de repère. Aussi longtemps qu'un tarif n'impose pas aux marchandises étrangères des charges plus fortes proportionnellement que celles supportées dans le pays par la production nationale, il est purement fiscal ; et lorsqu'il rend les importations impossibles en fait, il est prohibitif. Entre ces deux limites se trouve le tarif protectionniste. La situation industrielle d'un pays différant essentiellement de celle d'un autre pays, tel droit qui est fiscal ici sera prohibitif ailleurs. Ainsi les 32 % ad valorem imposés à l'horlogerie suisse à Cuba, peuvent être moins protectionnistes que les 8 ou 10 % que cette même industrie aura à payer à l'entrée en France ou en Allemagne. L'horlogerie en effet n'existe pas à Cuba et le droit dont elle est grevée n'a pas pour but de protéger la production horlogère de cette île ni de priver de montres ses habitants. Il en est autrement dans les deux autres pays. Même avec un tarif purement fiscal, il peut arriver que les droits établis sur les matières brutes ou mi-fabriquées qui servent à l'industrie nationale soient des entraves au développement de celle-ci ; c'est pour cette raison que le système des drawbacks ou restitutions à l'exportation des droits payés à l'importation sur les matières brutes ou mi-fabriquées, a été introduit dans la législation douanière de la plupart des pays. On n'en avait pas encore ressenti le besoin en Suisse, les droits d'entrée ayant été bas jusqu'ici ; depuis qu'ils ont été élevés, la

fabrication des tabacs et celle du lait condensé, entre autres, réclament des restitutions de droits à la sortie.

Ce n'est pas d'hier d'ailleurs que ces questions ont éveillé l'attention des hommes politiques, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en Suisse. Dans les années 1822 à 1824, un système douanier destiné à protéger l'agriculture fut repoussé par les cantons industriels ; tandis que plus tard, nous apprend M. le Dr. A. de Gonzenbach, alors chancelier de la Confédération, dans une brochure datée de Zurich le 25 juin 1840, ce fut le tour des cantons agricoles de s'opposer à un système douanier favorable à l'industrie. On voit par cet exemple que la protection n'est acceptée que par ceux auxquels elle profite ; la liberté est au contraire avantageuse pour tous, lorsque la situation est d'ailleurs égale. Il est en effet évident qu'il n'en est point ainsi lorsqu'un pays libre-échangiste est entouré de pays protectionnistes. A ce sujet M. le Dr. A. de Gonzenbach s'exprime à peu près en ces termes, dans la brochure déjà citée et que nous trouvons un grand intérêt à rappeler, vu la date où elle fut écrite. « Un système douanier protectionniste est avantageux aussi longtemps que son application est limitée à un pays, mais il cesse de l'être dès que les autres Etats l'adoptent. Ce sont alors ceux des Etats qui ont le plus besoin des autres qui souffrent davantage des barrières douanières.

« De même, le principe de la liberté commerciale, qui est incontestablement le plus conforme à la nature, porte d'heureux fruits, aussi longtemps qu'il est respecté par les autres Etats ; il n'en est plus ainsi, dès qu'un petit Etat se trouve enserré par de grands voisins protectionnistes. Le commerce et l'industrie ne sauraient prospérer enfermé dans un petit espace ; ce ne sont pas des plantes qui s'approprient à la culture en chambre ».

Ces réflexions, qui sont conformes aux principes posés par Adam Smith, sont toujours actuelles, car maintenant, encore plus qu'en 1848, la Suisse industrielle ne vit que par son commerce d'exportation. Si donc la protection peut se légitimer, dans une certaine mesure, lorsqu'il s'agit de faire tête à la concurrence étrangère et comme moyen propre à l'amener au libre-échange, c'est à dire comme une arme dont il faut user avec prudence pour ne pas se blesser soi-même, elle ne saurait offrir d'avantages durables et permanents à un pays qui, comme le nôtre, réunit autant d'industries d'exportation dans d'aussi étroites limites. C'est ce que nous avons cherché à démontrer aussi loyalement que possible pour les deux principes opposés : protection et libre-échange.

Il nous reste encore un point à toucher dans cet ordre d'idées, nous voulons parler des unions douanières dont le projet remonte bien avant les études faites en France ces dernières années. M. le Dr. A. de Gonzenbach

discute déjà la question dans sa brochure de 1840 ; c'était un plan cher à Napoléon III qui en prépara la réalisation par son évolution libre-échangiste de 1862, et dont l'union monétaire latine fut un premier pas dans cette voie. L'idée a été reprise dernièrement par le prince de Bismarck. D'après son plan, l'Autriche-Hongrie et les États des Balkans entreraient dans l'union douanière qui serait ouverte à la Suisse. Les combinaisons monétaires de l'Autriche et les revisions successives de son tarif douanier sont des acheminements vers cette idée. De leur côté les États-Unis de l'Amérique du Nord ont voté un crédit de 500,000 dollars pour un congrès qui aura lieu en 1887, et dans lequel la question d'une union douanière américaine sera discutée par les délégués des principaux États du Continent américain. L'importance de ce mouvement n'échappera à personne. Il nous suffit ici de le signaler, en vue des nécessités à venir.

Une circonstance qui, en Suisse, exerce une influence considérable sur l'adoption ou le rejet d'un système douanier, est le fait que les recettes provenant des droits de péages sont la principale source de revenus de la Confédération. On ne saurait donc toucher à cette source sans compromettre l'équilibre financier. Cela nous place dans la singulière situation que nous sommes obligés de nous réjouir de l'élévation des recettes douanières qui nous permettent, en ne considérant que le point de vue industriel, d'aider au développement de nos industries nationales ; tandis que nous devons en même temps nous attrister du progrès des importations, cause de l'élévation des recettes douanières, mais aussi indice du recul du travail national. Un tel système financier repose sur une base trop précaire pour pouvoir exister longtemps encore.

Un domaine dans lequel l'intervention de l'État peut s'exercer utilement et sans élever d'objections, est la représentation des intérêts économiques par les *consuls*. On a beaucoup débattu ces derniers temps sur les avantages et les inconvénients respectifs des deux systèmes en présence : consuls de commerce et consuls de carrière, ce qui nous dispense de longs développements.

Parmi les nombreuses et souvent délicates fonctions attribuées aux consuls figure au premier rang l'élaboration des rapports consulaires sur la situation économique du pays de leur résidence et sur les relations commerciales qu'il est possible d'y entretenir. Tandis qu'en France on trouve en général que les consuls rétribués ou consuls de carrière sont moins aptes que les consuls honoraires ou consuls de commerce à renseigner sur tout ce qui touche au développement du mouvement commercial, on réclame en Suisse avec insistance l'institution de consuls de carrière desquels on attend plus d'indépendance de jugement dans les affaires commerciales n'étant pas bridés par des considérations ou des intérêts particuliers, et plus

de connaissances en matière économique. Les chambres fédérales ont témoigné, dans leur session de juin 1886, de l'intérêt qu'elles portent à cette importante question en chargeant le conseil fédéral de l'étudier et de faire des propositions.

Une première amélioration à apporter dans notre organisation consulaire est l'extension des postes de chanceliers dont les titulaires, dans plusieurs consulats généraux, rendent déjà des services qui sont remarquables.

Si l'on se décide à aller plus loin, on trouvera certainement en Suisse et sans trop de difficultés, le personnel exigé par les consulats de carrière. Il est en effet bon de ne pas perdre de vue qu'il ne saurait être question de la suppression des consulats de commerce, mais plutôt de la création de postes nouveaux, érigés en consulats généraux pour la plupart, et confiés à des consuls de carrière. Ainsi comprise, l'organisation consulaire suivra le développement des relations commerciales, et marchant d'un pas mesuré, laissera toujours le loisir de découvrir l'homme qui convient à la place, condition indispensable du succès, car l'essentiel n'est pas de créer des consulats de carrière, mais bien de les pourvoir d'un titulaire répondant aux exigences particulières qui y sont attachées : culture générale et spéciale suffisante, pratique des affaires commerciales et connaissance de la langue du pays de la résidence.

C'est à tort qu'on invoque des motifs tirés des conséquences financières qu'apporterait avec elle l'institution des consuls de carrière pour combattre cette innovation. Nous avons déjà fait remarquer que les consuls de carrière seront toujours l'exception et les consuls de commerce la règle ; nous appuyons cette affirmation sur l'exemple des principaux pays industriels qui nous avoisinent, chez lesquels les deux systèmes existent parallèlement et où l'on ne songe nullement à supprimer les consuls de commerce, bien au contraire, quoiqu'on y réclame une extension des consulats de carrière. Voici quelques chiffres : Sur environ 700 consulats, la France n'a que 220 consulats de carrière ; l'Allemagne compte 68 consulats de carrière sur environ 650 consulats ; la Belgique une trentaine sur environ 430. Quant aux traitements affectés à ces fonctions, ils sont, en France, de 12,000 fr. au minimum pour les consuls et de 60,000 fr. au maximum pour les consuls généraux ; en Allemagne nous trouvons un minimum de 6000 marks pour les vice-consuls et un maximum de 40,000 marks pour les consuls généraux ; en Belgique enfin, la moyenne est de 20,000 fr. Il est de règle que les postes d'outre-mer soient rétribués par les traitements les plus élevés. Quand donc on parle de la nécessité d'une dépense d'un million de francs si l'on se résout à ériger des consulats de carrière, c'est exagérer par trop, puisqu'avec cette somme nous pourrions avoir au moins 50

consuls de carrière ce qui n'est nullement nécessaire. La Belgique, qui a des consuls de carrière depuis une cinquantaine d'années, n'en a encore qu'une trentaine avons-nous vu, et cependant la population et le commerce de ce pays est le double du nôtre.

On a cherché depuis quelques années, en différents pays, à seconder les efforts commerciaux des consuls en leur adjoignant des conseils de commerce généralement connus sous le nom de «chambres de commerce». La première *chambre de commerce à l'étranger* a été fondée vers 1870, à Constantinople, par l'Autriche-Hongrie; mais c'est la chambre de commerce anglaise de Paris, créée en 1873, qui a le plus attiré l'attention sur ce genre d'institution. La France surtout s'est emparée de l'idée avec un certain enthousiasme, et maintenant elle compte une trentaine de chambres de commerce dans les principaux centres commerciaux de l'univers; l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, l'Espagne ont également érigé des chambres de commerce à l'étranger, ou se proposent de le faire. Les chambres de commerce à l'étranger sont officielles ou privées; les inconvénients qu'on reproche à ce genre d'institution, spécialement le fait qu'elles peuvent éveiller les susceptibilités des gouvernements sur le territoire desquels elles sont établies, ne s'appliquent guère qu'aux chambres officielles. Cela étant, et la Suisse ne pouvant nourrir la pensée de créer des chambres de commerce officielles à l'étranger alors qu'elle n'en a pas chez elle, on se demande comment il se fait que les consuls suisses, consultés en 1883, à la suite de l'adoption d'une motion invitant le conseil fédéral à étudier les moyens d'améliorer la représentation des intérêts économiques suisses à l'étranger, se soient prononcés quasi unanimement contre une institution cependant destinée à leur faciliter l'accomplissement de la tâche difficile de renseigner convenablement le commerce et l'industrie de leur pays sur leurs intérêts économiques. L'accueil fait aux chambres de commerce à l'étranger par les consuls des autres nations est tout autre. Les consuls français notamment, que les statuts normaux proposés aux chambres de commerce à l'étranger de ce pays par le gouvernement instituent présidents honoraires de ces institutions, par analogie à la situation faite aux préfets français dans les séances des conseils généraux départementaux, ont travaillé avec zèle à la propagation de ces utiles associations. Et cela s'explique, quand on pense à la difficulté en présence de laquelle se trouve un consul qui a le désir de renseigner ses nationaux d'une manière sûre et pratique. Actuellement, il n'a d'autres ressources que celle de prier les négociants de sa nation de le renseigner lui-même préalablement, ce qu'ils ne veulent pas toujours faire; or, consul de carrière ou consul de commerce, il ne peut, c'est évident, être personnellement au fait des conditions diverses

de toutes les branches d'affaires présentant un intérêt pour son pays. Ce serait assez mal connaître la nature humaine, que de supposer réunir ainsi d'autres informations que celles qu'il plaît à ceux qui les donnent de laisser parvenir à la publicité, c'est-à-dire celles de peu de valeur pratique en général. Agir autrement serait d'ailleurs faire preuve d'un désintéressement ou d'une naïveté également rares. Dans le sein d'une chambre de commerce ou d'une société commerciale les choses se passent différemment; ici, il n'est plus nécessaire de faire un appel direct à ceux qui peuvent craindre la concurrence résultant de leurs propres informations. Le rapport commercial découle des informations de l'ensemble qui sont contrôlées par les divers intérêts particuliers; l'impartialité est assurée par ce moyen.

Mais l'intérêt national ne réside pas uniquement dans les renseignements donnés sur les chances de placement qui existent dans le pays étranger. Toutes les mesures propres à faciliter les échanges et à garantir la sécurité des transactions sont également d'une grande importance, et dans cet ordre d'idées encore les concitoyens établis en pays étrangers peuvent faire beaucoup. Pour ne citer que quelques exemples, rappelons les démarches collectives, couronnées de succès, faites par certaines chambres de commerce à l'étranger afin d'obtenir la suppression de formalités douanières, suppression refusée à des réclamations individuelles; la création par la chambre de commerce française de Galatz d'une «agence commerciale française» ayant pour mission de représenter les intérêts français; l'érection de comptoirs d'échantillons à l'étranger, etc. Enfin un point qui a aussi son importance, est celui de relations d'importation à nouer avec le pays étranger, relations dont dépendent dans une certaine mesure les affaires d'exportation, un pays ne pouvant acheter qu'autant qu'il peut vendre. En représentant les intérêts de cet ordre, la chambre de commerce s'assure la bienveillance et même l'appui des pouvoirs du pays de sa résidence; on ne saurait donc assez recommander de ne point négliger ces intérêts.

N'est-il pas étrange, en présence de l'utilité évidente des chambres de commerce à l'étranger — quelle que soit du reste la dénomination donnée à ce genre de corps — n'est-il pas étrange, quand on considère que le Suisse est le plus sociable des humains et qu'il a couvert sa patrie d'associations de tous genres, qu'il n'est pas une colonie suisse de quelque importance à l'étranger qui n'ait ses sociétés de secours, de musique ou de tir? n'est-il pas étrange, lorsqu'on sait que le conseil fédéral est autorisé par les chambres, depuis 1884, à subventionner des chambres de commerce suisses à l'étranger issues de l'initiative individuelle? n'est-il pas étrange, disons-nous, qu'aucune création de ce genre n'ait encore vu le jour?

La chose s'explique, lorsqu'on sait que c'est à l'initiative partie de la métropole ou des consuls que sont dues la plupart des chambres de commerce à l'étranger actuelles. Or chez nous, cette initiative ne s'est pas manifestée jusqu'ici, et cela pour une raison assez naturelle, c'est que les personnes les mieux à même de juger des avantages de cette institution, sont précisément celles qui ont le moins d'intérêt à la voir surgir. La grande industrie et le grand commerce sont déjà directement en rapports avec l'étranger; des représentants les renseignent confidentiellement sur les conditions des divers marchés et ils n'éprouvent nullement le besoin de faciliter les voies à la concurrence de la production de moyenne importance. Qui pourrait leur en vouloir? Personne assurément, mais aussi personne ne saurait trouver mauvais, si ceux qui sont plus directement intéressés à l'érection des chambres de commerce à l'étranger prenaient la peine de s'occuper eux-mêmes du soin de leurs affaires. Il serait si facile de se mettre en relations avec quelques Suisses bien placés dans les principaux centres commerciaux de l'étranger, pour y déposer le germe d'une association économique destinée à sauvegarder des intérêts réciproques. Dans un récent rapport, le ministre belge à Pékin faisait justement remarquer, combien il importait au développement du commerce national qu'il restât, à l'étranger aussi, en des mains nationales. Cette observation mérite toute l'attention des producteurs suisses.

Toutefois, ce n'est pas aux chambres de commerce seules que l'appui de la Confédération est assuré par l'arrêté fédéral de décembre 1884: des subsides peuvent également être donnés à des *agences commerciales*, à des *dépôts d'échantillons* ou à des *bureaux de renseignements*, dont la création est abandonnée à l'initiative individuelle. Le type le plus achevé des établissements de ce genre sont les *musées commerciaux* dont celui de Bruxelles est le premier et le plus parfait exemplaire. Il existe actuellement des musées commerciaux dans la plupart des pays industriels, aussi peut-on sincèrement regretter qu'on n'ait pas mis à profit les conditions exceptionnellement favorables de l'exposition nationale suisse de Zurich en 1883 pour doter la Suisse d'une institution de ce genre à l'instar de ce qui s'est fait ailleurs dans des circonstances analogues. Les musées commerciaux réunissent dans leurs salles des échantillons adressés par les consuls ou livrés directement par les intéressés, de tout ce qui peut intéresser le commerce d'importation ou d'exportation; une classification appropriée facilite les recherches sur place, tandis que des catalogues soigneusement dressés renseignent déjà l'intéressé chez lui sur un grand nombre de points: provenance, offre et demande, prix, etc.

Un *bureau de renseignements commerciaux* est généralement joint au musée commercial. En centralisant les

renseignements en des mains expertes, on parvient à fournir au commerce et à l'industrie une grande quantité de précieuses indications dont ils font leur profit. C'est dans de tels bureaux qu'on se procure les informations que leur nature ne permet pas de livrer à la publicité et qui sans eux seraient perdues pour le travail national. Les mises au concours dans les différents pays, avec les cahiers des charges et les échantillons respectifs sont aussi recueillis avec soin et communiqués aux nationaux intéressés.

A côté des renseignements commerciaux proprement dits, c'est-à-dire sur les marchandises, se trouvent les *informations financières*, notamment celles de nature très délicate qui touchent à la solvabilité et à la moralité des maisons. Il y a, on le comprendra facilement, de sérieux inconvénients (des exemples en font foi) à mettre les consuls directement en rapport avec le commerce dans ces cas. Certains pays interdisent même à leurs consuls de renseigner sur le crédit des personnes; la Suisse s'est contentée de laisser toute liberté à ses consuls de répondre ou de ne pas répondre à des demandes de ce genre. Pour donner satisfaction au commerce, sans compromettre les consuls, on a imaginé en Autriche de faire passer les renseignements sur le crédit par un bureau spécial qui a pour mission de procurer des informations sans indiquer toutefois la source où il les a prises.

Lorsqu'en 1880, M. Frère-Orban, ministre belge des affaires étrangères, prit l'initiative de l'organisation d'un musée commercial, qu'il pensait devoir servir les intérêts du pays tout entier, il fut fort surpris de remarquer que l'accueil fait à cette idée était loin de répondre à ce qu'il avait attendu. Le haut commerce et la haute industrie au lieu d'appuyer le projet et d'en faciliter l'exécution lui firent au contraire une sourde opposition dans la crainte de voir s'augmenter le cercle des concurrents par l'entrée en scène du commerce moyen et de l'industrie moyenne jusqu'alors tenus à l'écart du mouvement commercial international. Même chose advint en Allemagne, où la pensée de créer des musées commerciaux fut d'abord saluée avec joie par la plupart des chambres de commerce, mais qui jusqu'ici n'a pu vaincre la résistance des grands industriels et du commerce de Brême et de Hambourg. L'Autriche-Hongrie enfin nous a offert le même spectacle cette année lorsqu'il fut question de la réorganisation et de l'extension du musée oriental de Vienne. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que partout les mêmes causes produisent les mêmes effets.

En Suisse, il n'a pas encore été sérieusement question de fonder un musée commercial, mais le projet de créer un comptoir d'échantillons ou musée d'exportation à Buenos-Ayres — comme il en existe à Valparaiso, à Mexico, à la Nouvelle-Orléans — a été formé par deux citoyens suisses, l'un rédacteur d'un journal suisse-allemand à

Buenos-Ayres, l'autre associé d'une des principales agences d'émigration de notre pays. La chose leur paraissait devoir rencontrer l'appui des industries intéressées, aussi grand fut leur étonnement de constater combien ils s'étaient trompés. Dans sa session du printemps, le comité de la société qui, en Suisse, représente le commerce et l'industrie s'est prononcée contre cette institution en faisant valoir que « l'industrie et le commerce suisses ont toujours été en mesure, sans le secours de fondations de ce genre, d'exporter à l'étranger et de s'y maintenir suivant les circonstances ». Si donc les industries qui souffrent du défaut de débouchés ne veulent pas se contenter de cette consolante affirmation, elles feront bien de s'occuper elles-mêmes du soin de maintenir et si possible d'étendre leurs relations commerciales, non sans perdre de vue toutefois que, ainsi que le dit le rapport auquel nous faisons allusion, ce sont, dans les pays étrangers, « les conditions du crédit et les risques qui en résultent qui dominent la question ». En d'autres termes, ceux auxquels les ressources ou le crédit manquent pour ouvrir des relations directes avec l'étranger doivent absolument recourir à l'association s'ils veulent sortir de la fâcheuse situation dans laquelle ils se trouvent. Déjà d'heureux exemples sont là pour les encourager, qu'il nous suffise de citer, pour rester dans l'industrie qui nous occupe, les essais tentés à Genève, à Paris, à Besançon.

Les dangers de la prospérité sont de diverses natures, plusieurs sont signalés dans le cours de cette étude. En voici encore un qui touche à la partie industrielle du sujet examiné. Dans le monde de la végétation, il arrive souvent que de petites plantes, des lichens, des mousses, viennent se fixer sur des rochers où toute autre plante ne pourrait subsister. Petit à petit la surface aride revêt un léger manteau de verdure dans lequel d'autres plantes, des graminées, trouvent les conditions voulues pour exister. Avec l'accumulation de matières qui accompagne ces progrès de la végétation, celle-ci se développe à son tour et s'élève sur l'échelle des espèces; des arbrisseaux ont pris possession du sol arable qui s'est formé par une lente agglomération de poussière et de boue; enfin, voici l'arbre qui vient trôner, majestueux comme un roi, sur cette petite cour de sujets végétaux. C'est le triomphe de la végétation; mais si l'arbre s'élève trop orgueilleusement sur son rocher que recouvre seulement une faible couche de terre et qu'à son ombre absorbante la petite végétation soit sacrifiée, le châtement ne tarde pas à arriver. Le sol que ne retient plus le réseau serré des petits végétaux se désagrège, la pluie entraîne la terre, le vent ébranle l'arbre et, vienne une tempête, le voilà qui git à terre déraciné. N'est-ce pas un peu l'image de l'industrie qui trop prospère attire tout à elle par une force d'attraction irrésistible et ne laisse plus subsister les petites

industries de moindre importance? A côté de la fabrication de la montre, il y aurait intérêt à introduire de nouvelles industries; autrefois, celle des pendules trouvait aussi une petite place en Suisse; les beaux yeux de la grande sœur attirant à elle tous les hommages, la petite sœur a dû émigrer pour vivre. On compte aujourd'hui cinq fabriques de pendules en Suisse et pas une n'est inscrite au registre du commerce, ce qui signifie qu'elles sont toutes cinq de minime importance; et cependant la fabrication des pendules était assez répandue dans le canton de Neuchâtel autrefois; et cependant c'est le génie d'horlogers neuchâtelois qui a permis à l'industrie de la pendule d'une contrée voisine d'arriver au développement qu'elle a atteint. L'horlogerie suisse, qui met des montres dans la poche du monde entier, n'aura-t-elle pas l'amour propre de se donner l'heure, à elle même, chez elle? Nous l'espérons! Mais il est d'autres petites industries qui pourraient, par l'appoint des ressources qu'on en obtiendrait, adoucir la misère des temps de crise. Chaque localité, en cherchant bien, ne manquerait pas d'en découvrir quelques-unes, s'appropriant plus spécialement aux ressources et aux aptitudes locales; il suffit de vouloir pour pouvoir bien souvent. Citons à titre de renseignements les efforts faits en d'autres pays en faveur de l'introduction de nouvelles industries. Les chambres roumaines ont adopté, en juin 1886, une loi encourageant spécialement l'industrie usinière par des concessions touchant les terrains, la force hydraulique, les voies de transport, l'exemption de l'impôt, etc. L'Etat s'engage en outre à donner la préférence aux produits nationaux pour toutes les fournitures qui rentrent dans son ressort, lorsque la différence en faveur de l'étranger ne dépasse pas 2%. L'industrie domestique fait l'objet d'un autre projet. Des maîtres itinérants seront établis pour enseigner la fabrication systématique de certaines industries; la création d'une société centrale chargée de surveiller et d'encourager la fabrication est prévue; des associations locales seront fondées dans le même but; l'avance de ressources pécuniaires pourra être faite; les communes et les districts seront autorisés à donner des instruments de travail comme primes à ceux qui se distingueront dans leur métier; l'Etat, les communes, les institutions publiques se pourvoiront auprès de l'industrie domestique nationale aux prix courants des objets achetés.

Nous avons eu l'occasion de signaler déjà les desiderata formulés, il y a 10 ans, en faveur de l'industrie horlogère et de mentionner le fait que la plupart étaient actuellement réalisés; il peut donc ne pas être hors de propos d'examiner maintenant dans quelle mesure ils ont répondu à l'attente que l'on avait mise en eux; ensuite, nous consacrerons quelques lignes à celles des dispositions

législatives qui pourraient encore exercer une influence favorable sur le développement de l'industrie horlogère.

Le 23 décembre 1876, — donc sous l'influence des révélations de l'exposition de Philadelphie, — un postulat présenté au Conseil des Etats invitait le Conseil fédéral à étudier s'il n'y aurait pas lieu de régler législativement le *contrôle de la fabrication et de la vente des matières d'or et d'argent*. Cette demande, dont la prise en considération devait mettre un terme à la concurrence déloyale d'industriels qui vendaient des boîtes à des titres faux, au détriment de l'industrie honnête et au grand dommage de la réputation suisse, fut appuyée par une pétition de 2154 signatures de fabricants d'horlogerie, monteurs de boîtes et horlogers de la Suisse romande, ainsi que par une assemblée de délégués de la Société intercantonale des industries du Jura — c'est dire l'importance qui était attachée à cette question. Quatre ans après, jour pour jour, le 23 décembre 1880, une loi fédérale concernant le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent était adoptée par les chambres fédérales; elle établissait l'obligation du contrôle pour les boîtes de montres à 750 et 583 millièmes pour l'or et à 875 et 800 millièmes pour l'argent, tandis que pour l'orfèvrerie et la bijouterie, le contrôle était déclaré facultatif. S'il est assez difficile d'apprécier par des chiffres l'influence que cette loi exerce sur le relèvement de la réputation de l'horlogerie suisse, on ne saurait toutefois méconnaître qu'elle est réelle; le bruit qui se fait lorsque des fraudes sont découvertes, le prouve et témoigne de l'importance que l'horlogerie honnête attache à la répression des machinations industrielles, dont elle est la victime en dernière analyse. Voici quelques chiffres qui fixeront sur l'étendue des opérations des bureaux de contrôle depuis leur institution au 1^{er} janvier 1882:

Montres contrô-	1882	1883	1884	1885
lées (or et argent)	911,307.	1,101,055.	1,174,726.	1,021,831

Pour compléter la législation sur cette matière, une loi sur la *vente des déchets d'or et d'argent* a été votée par les chambres fédérales dans leur session de juin 1886.

Mais les exigences vont plus loin encore maintenant dans cet ordre d'idées, et, pour des raisons analogues à celles qui ont fait souhaiter l'introduction du contrôle des boîtes de montre, le Conseil d'Etat du canton de Genève vient d'élaborer un projet de loi pour le *contrôle des mouvements de montre*. A l'appui de cette pensée, on fait remarquer, non sans raisons semble-t-il, que ce qui fait la valeur de la montre et la réputation de celui qui l'a établie, c'est le mouvement et non la boîte qui n'est en définitive que l'emballage de cette marchandise.

Allant plus loin encore, un correspondant suisse du *Moniteur de l'horlogerie de Paris* réclame le *contrôle des*

pierres fines employées en horlogerie, alléguant que chez certains fabricants, lorsque ces pierres « fines » ne sont pas « en verre », elles sont pour le moins fort communes, ce qui entraîne pour le fabricant loyal les mêmes difficultés que les autres catégories de fraudes inventées par le génie du gain déshonnête.

Comme il résulte de sérieux inconvénients de l'aimantation des pièces de valeur, ce qui, grâce à l'extension de l'emploi de l'électricité, se produit fréquemment, et que la découverte d'un métal réfractaire à l'aimantation paraît maintenant certaine, il serait dans la logique des choses que l'on cherchât à obtenir le *contrôle des montres inaimantables*. Ce sera pour un prochain avenir sans doute. En attendant, l'école d'horlogerie de Genève possède une machine à désaimanter les montres, sans les démonter et sans leur causer aucun dommage.

Un contrôle facultatif d'une grande importance établi depuis longtemps est celui des *concours de réglage* organisés par des sociétés particulières, ainsi à Genève par la Société des Arts. Les montres sont rigoureusement observées par l'observatoire dans toutes les positions, puis soumises à des épreuves de température, chaud et froid, pendant plusieurs semaines. Les observatoires de Neuchâtel et de Genève délivrent des *bulletins de marche* aux chronomètres qui ont subi d'une manière suffisante les épreuves très sévères imposées par les règlements. Enfin, toujours pour faciliter le réglage et les comparaisons de la manière la plus exacte possible, les principaux centres de fabrication reçoivent l'*heure astronomique*.

Grâce à l'emploi de ces divers moyens, l'horlogerie de précision s'est élevée à la hauteur d'une science et porte bien haut la réputation de la fabrication suisse. Les résultats obtenus tiennent du prodige. Dans sa notice sur l'horlogerie suisse publiée à l'occasion de l'exposition de Paris en 1878, M. le professeur Thury enregistrait, comme un des résultats les plus satisfaisants, que pour les meilleurs chronomètres de Genève et de Neuchâtel, la variation diurne ne dépassait pas une demi-seconde, c'est-à-dire un écart de $2\frac{1}{2}$ tic tac sur 432,000 battus en 24 heures par le balancier, à raison de 5 tic tac à la seconde.

A l'exposition de Zurich en 1883 et lors du dernier concours de réglage de Genève en 1884/1885, cette variation a été réduite pour quelques chronomètres à deux ou trois dixièmes de seconde, soit à $1\frac{1}{2}$ tic tac par jour. C'est tout simplement merveilleux et on est autorisé à fonder de légitimes espérances sur une perfection si grande dans l'art de l'horloger. Les montres courantes elles-mêmes donnent une heure assez exacte, et si parfois on les trouve en défaut, le mal vient le plus souvent des horloges avec lesquelles on les compare. Il est en effet peu ou point de villes dont les différentes horloges n'aient

pas un écart d'environ 5 minutes, sinon tous les jours, tout au moins à certaines périodes de la semaine.

La question de la propriété des *marques de fabrique* avait aussi donné lieu à bien des réclamations; on se plaignait vivement des contrefaçons éhontées dont l'industrie était victime; des manifestations surgirent en faveur d'une loi fédérale què recommandait aussi le postulat de 1876 cité plus haut. L'intérêt du travail national à l'adoption de cette mesure n'étant pas contesté, une loi fut votée le 19 décembre 1879 par les chambres fédérales; son entrée en vigueur fut fixée au 16 avril 1880. L'horlogerie suisse a largement profité dès l'origine de la faculté de déposer des marques de fabriques, preuve que, pour cette industrie, il y avait un besoin senti dans la nouvelle institution. Le tiers environ des marques suisses actuellement déposées s'applique à des produits horlogers, en voici le détail:

	1880	1881	1882	1883	1884	1885
Marques horlogères suisses	115	66	61	75	72	72

On se souvient que l'abus du nom de Genève a donné l'occasion au Conseil d'Etat de ce canton de présenter un projet de loi pour mettre un frein à des pratiques qui sont de nature à nuire à la réputation industrielle de cette ville. La *protection du nom local* est ainsi un moyen qui rentre dans le cadre de ceux qui peuvent servir les intérêts de l'horlogerie; à ce titre, nous ne pouvions manquer de le signaler. Une proposition tendant à introduire cette protection dans la loi sur les marques de fabrique a été renvoyée au Conseil fédéral dans la session parlementaire de juin.

Mais il n'y a pas que le nom local, qui demande à être protégé, la *protection du nom commercial* a une importance plus grande encore. Et qu'on n'aille pas croire que la protection des marques de fabrique soit à elle seule une garantie suffisante; nous estimons, au contraire, que, depuis l'introduction de ce principe dans la législation, le nom commercial a plus besoin que jamais d'être assuré contre les entreprises d'industriels peu délicats, et cela pour le motif que les marques de fabrique renferment souvent des noms de personnes qui n'ont aucun rapport avec ceux auxquels le ou les propriétaires de la marque ont droit. Cette protection est maintenant assurée par le code fédéral des obligations du 14 juin 1881, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1883. Ce code établit, on le sait, un registre du commerce fondé sur des bases qui en font l'institution la plus parfaite du monde dans ce domaine. L'effet de l'inscription au registre du commerce est de conférer à celui qui la fait opérer un droit sur la raison qu'il a adoptée, conformément aux règles qui régissent la matière; un autre chef de maison, même portant un nom identique au sien, ne peut en user, sans adjonction, dans la même localité. L'importance d'une

telle disposition au point de vue de la bonne foi commerciale et de la sécurité contre une concurrence déloyale est si évidente qu'il est inutile de la démontrer. Voici, d'après l'annuaire Birkhäuser, le nombre des fabricants et commerçants d'horlogerie inscrits au registre du commerce: 1080 maisons fabriquant la montre, 308 ateliers et fabriques de boîtes de montre, 229 horlogers et magasins d'horlogerie, 148 fabriques de fournitures d'horlogerie, 112 commerces d'horlogerie en gros, 77 fabriques de cadrans de montre, 67 fabriques d'échappements, etc.

Une des mesures auxquelles on attribue à juste titre, nous semble-t-il, une influence très puissante en faveur du relèvement de l'industrie, c'est l'introduction des *brevets d'invention*. L'échec subi par cette question lors de la votation populaire du 30 juillet 1882 est hautement regrettable. On peut bien dire que si, à cette époque, les brevets d'invention étaient utiles au développement de l'industrie horlogère, ils sont, maintenant que l'emploi des procédés mécaniques a pris l'extension que nous avons constatée plus haut, tout-à-fait indispensables à son existence. Ne saute-t-il pas aux yeux de tous ceux qui veulent bien se donner la peine de regarder, que si le mécanicien n'obtient en Suisse aucun avantage des inventions que peut lui valoir un travail persévérant mis au service d'une intelligence cultivée par l'étude, il continuera à les offrir dans les pays où on consent à les lui payer ou à lui en garantir le bénéfice! Combien de perfectionnements, qui se transformeraient en facilités pour le producteur d'horlogerie, n'aurait-on pas vu surgir, si l'intérêt de les faire éclore avait existé! Et quels avantages l'horlogerie de notre pays n'en aurait-elle pas retiré! Espérons donc fermement que mieux renseigné sur ses vrais intérêts qui ne sont pas distincts de ceux de ses industries, le peuple suisse réparera bientôt la grave méprise dont plusieurs branches de l'activité nationale paient actuellement les frais. Dans la session de juin 1886, cette question est venue de nouveau en discussion, au conseil national, mais n'a pu trouver encore une solution. On a objecté que les brevets ne sont pas autre chose que des monopoles et que d'ailleurs ils donnent lieu à de nombreuses contestations. Comme si toute propriété n'était pas un monopole pour celui qui en jouit — encore peut-on ajouter que le monopole industriel a une durée limitée, tandis que celle du monopole foncier ou mobilier est illimitée —; quant à la question des contestations soulevées par les brevets, elle ne démontre pas plus la nécessité de leur suppression que les procès de tous genres suscités par la propriété sous ses autres formes ne sont un argument en faveur de l'extinction du droit de propriété en général.

Il est encore un domaine dans lequel l'intervention de l'Etat s'exerce d'une manière efficace et que nous allions passer sous silence involontairement. Les *exposi-*

tions peuvent lorsqu'elles sont nationales, être considérées comme plus particulièrement favorables au développement technique des industries, tandis que celles qui sont internationales ont généralement pour but la recherche de débouchés nouveaux. On n'a cependant pas oublié que c'est à une exposition internationale, celle de Philadelphie, que l'horlogerie suisse doit la transformation capitale qu'elle subit encore. Sous les deux formes nationale et internationale, la participation de la Confédération est intervenue dans une mesure très large qui ressort du chiffre des subventions allouées pour les principales de ces manifestations pacifiques de l'industrie: Londres 1851, 32,000 fr.; Paris 1855, 25,000 fr.; Londres 1862, 65,000 fr.; Paris 1867, 428,000 fr.; Vienne 1873, 375,000 fr.; Philadelphie 233,000 fr.; Paris 1878, 344,000 fr.; Zurich 1883, 400,000 fr. Il en est toutefois des expositions comme des meilleures choses dont on abuse, car l'excès en tout est un défaut; aussi peut-on comprendre les sentiments qui ont animé la chambre de commerce suisse, lorsque, dans sa dernière réunion, en janvier dernier, elle décida de rechercher les moyens de régulariser la participation de la Confédération aux entreprises de ce genre, afin de réagir contre le caractère trop commercial et spéculatif de quelques-unes d'entre elles. Une première mesure qui ne tardera pas à s'imposer sera une entente internationale pour fixer certaines règles générales concernant les conditions d'admission et l'intervalle à déterminer entre les expositions. L'Allemagne avait déjà pris, il y a quelques années, l'initiative d'une combinaison de cette nature, mais elle n'a pas abouti, au grand dommage de l'industrie sérieuse. Si on convenait, par exemple, que pour participer à une exposition nationale, il fallût avoir été primé à une exposition régionale ou être reçu par une commission d'examen préalable, et que les expositions internationales ne fussent ouvertes qu'aux exposants déjà récompensés ailleurs — pourvu bien entendu qu'on ne continuât pas à distinguer les $\frac{3}{4}$ des exposants — on aurait contribué à faire rentrer les expositions dans le cadre qui leur convient, et à élaguer une partie de ce qui en a fait des bazars vulgaires. Quant aux exposants, ils devraient tendre de plus en plus à adopter la forme collective dans leurs expositions; mais pour cela il faudrait que les sociétés locales prissent la chose en main, afin de donner à l'exposition le cachet d'unité nécessaire et de veiller à ce qu'elle soit complète. De telles expositions sont réellement utiles; d'autre part elles réduisent les frais à un minimum accessible au plus grand nombre. Il va de soi que l'exposition collective doit être organisée sur un plan logique, décorée avec goût et représenter l'ensemble dans ses proportions convenables et non quelques parties avec surabondance, tandis que d'autres feraient défaut. Les phases du travail, les progrès de

la fabrication sont des éléments propres à attirer et à instruire; on ne devrait pas les négliger.

Après avoir examiné ceux des divers moyens proposés ou mis en œuvre pour venir en aide à l'industrie horlogère, qui intéressent plus particulièrement les fabricants et les chefs d'atelier, nous devons consacrer quelques instants aux mesures qui touchent plus spécialement aux intérêts des ouvriers horlogers.

En première ligne, nous rencontrons sur notre chemin la question de l'enseignement professionnel dont l'importance n'échappera à personne. Autrefois, c'était l'éducation familiale qui prévalait; l'apprenti surveillé de près, initié à fond aux difficultés de son art par des maîtres habiles, se formait graduellement aux divers travaux de la branche d'industrie qu'il embrassait. A l'expiration d'un temps d'apprentissage suffisant, le jeune homme ayant franchi le premier degré de l'échelle du travail, passait ouvrier, après un examen; son stage d'ouvrier fait, il se présentait à sa corporation pour subir les épreuves de la maîtrise s'il se sentait suffisamment préparé pour cela. Un travail spécial lui était imposé; l'accomplir d'une manière habile et qui fit honneur à la corporation dans laquelle il aspirait à entrer, et à lui-même, était un but qu'il poursuivait avec autant d'ardeur que de goût. Le caractère pratique et ingénieux de l'œuvre imposée ne devait pas faire négliger le côté décoratif et artistique. L'émulation aidant, de réels chefs d'œuvre — selon le nom donné à ces travaux — étaient produits. Il en résultait une tendance à élever le travail par l'art dont il était revêtu, contrebalançant ainsi ce que l'intervention trop absolue de l'utilitarisme aurait pu lui faire perdre en goût et en perfection artistique. Que reste-t-il aujourd'hui de cette tendance dans notre organisation basée sur la production rapide et à bon marché de toutes choses? Ce souvenir du « bon vieux temps » peut faire soupirer alors même que tout en lui n'était pas digne d'admiration au même degré, et qu'il est fort heureux que certaines de ces institutions aient disparu dans la bourrasque des révolutions. Dans son rapport de 1886, l'inspecteur des fabriques du II^e arrondissement, qui comprend précisément les cantons horlogers, émet l'avis « que, lors de l'admission des ouvriers dans les fabriques, un temps d'essai est en quelque sorte commandé en raison de la rapidité avec laquelle se font les apprentissages professionnels, qui suscitent de toute part des plaintes bien légitimes ».

La corporation, qui était l'école professionnelle d'autrefois, supprimée, on ne tarda pas à constater une lacune dans l'enseignement professionnel. En Allemagne, où cet enseignement coexistait avec les corporations, on vit subitement diminuer d'une manière très sensible le nombre des élèves, lorsque l'obligation corporative disparut et avec elle les épreuves imposées aux apprentis et aux ouvriers;

plusieurs écoles professionnelles durent fermer leurs portes faute d'élèves. N'y a-t-il pas là une preuve nouvelle de l'influence utile de cette institution. Quoi qu'il en soit, il y a longtemps que l'on a ressenti en Suisse la nécessité de remplacer par quelque chose le vide causé dans l'éducation des apprentis par la disparition des corporations; aussi déjà en 1824, une école d'horlogerie était-elle créée. On en compte maintenant 9, savoir celles de Genève, Neuchâtel, le Locle, la Chaux-de-fonds, Fleuri, Bienne, Saint-Imier, Porrentruy, Soleure. Les dépenses occasionnées par ces écoles sont d'environ 200,000 fr. par an, dont près de 40,000 fr. sont fournis par la Confédération en vertu de la loi fédérale en faveur de l'enseignement professionnel du 27 juin 1884. Les dispositions bienveillantes du pouvoir central à l'égard de ces utiles établissements sont ainsi clairement établies.

L'influence que les écoles d'horlogerie exercent sur l'ensemble de la fabrication est toutefois limitée. Cela se conçoit aisément, puisqu'elles ne peuvent avoir qu'un petit nombre d'élèves et que la grande masse des ouvriers n'est pas en contact avec elles. On leur reproche aussi de former leurs élèves d'une manière trop théorique, rien ne pouvant suppléer à la pratique de l'atelier pour acquérir la notion industrielle du travail. Divers moyens ont été proposés pour obvier à ces inconvénients. Un d'eux consiste à limiter l'enseignement à une branche spéciale, ce qui exigerait moins de temps que le cycle d'études complet actuellement prescrit; il serait tenu compte de la sorte des conditions financières des parents des élèves et de la tendance toujours plus grande à la division du travail. L'école d'horlogerie de Chaux-de-fonds est entrée dans cette voie; une annonce parue dans les journaux en mars 1886 informe les intéressés que des élèves seront reçus pour des apprentissages partiels, c'est-à-dire limités à une branche quelconque de l'horlogerie. Un autre moyen serait de combiner l'enseignement de l'école avec celui de l'apprentissage, les faisant marcher de pair. Avec les mêmes locaux et le même outillage on pourrait doubler ou tripler le nombre des élèves, ceux-ci se succédant à l'école suivant un plan et pour un nombre d'heures à déterminer. Nul doute que ces combinaisons n'eussent pour effet de mettre les écoles d'horlogerie en grande faveur, leur fréquentation devenant une charge moins lourde pour les élèves. De leur côté, les patrons, trop indifférents jusqu'ici au développement de leurs apprentis, insisteraient-ils peut-être davantage pour les voir profiter des facilités dont ils bénéficieraient ainsi que l'industrie tout entière.

En passant, nous avons effleuré la question des *examens d'apprentis*; cette institution, qui témoigne, elle aussi, du besoin d'une discipline dans les corps de métier et de la nécessité de réorganiser le système des appren-

tissages, a été volontairement établie dans quelques villes suisses. Cette année, il y aura de tels examens à St-Gall, Lucerne, Winterthour, Berthoud, Pfäffikon (Zurich) et Horgen. Encore un excellent exemple à imiter, en attendant mieux. Partant du même principe, la société d'émulation industrielle de la Chaux-de-fonds organise, cette année, un *concours d'apprentis et ouvriers* de la localité.

La discipline des *corps de métier* et le contrôle précieux qu'ils exerçaient sur les apprentissages une fois supprimés, on se crut appelé à recueillir les bénéfices d'une existence débarassée d'entraves dont on ne voyait que le côté gênant. Le courant de liberté qui passait en tempête sur les nations effrayées était, il est vrai, irrésistible. Il secouait les vieilles institutions jusque dans leurs fondements, déracinant le bon et le mauvais sans discernement et sans mesure; comment l'organisation des corps de métier eût-elle pu résister? elle disparut donc. Aujourd'hui, par le jeu naturel de l'équilibre qui porte les hommes d'un extrême à l'autre jusqu'à ce qu'ils en aient expérimenté successivement les inconvénients, ce qui les conduit, comme la bulle d'air dans le niveau d'eau, à trouver la stabilité dans une position intermédiaire, on revient aux corporations, mais, bien entendu, avec une organisation tenant compte de l'esprit d'indépendance qui caractérise notre époque.

D'ailleurs, l'organisation corporative répond encore à d'autres besoins dont nous voulons signaler quelques-uns.

L'ouvrier qui a consacré beaucoup de temps à acquérir des aptitudes plus relevées que celles requises du travailleur ordinaire, l'ouvrier qui tend par un travail intelligent à perfectionner son métier au point de vue technique aussi bien qu'à celui de l'art décoratif, cet ouvrier, disons-nous, a le droit de ne pas être mis sur la même ligne que le simple manœuvre qui, sans préparation suffisante et d'aventure fort souvent, vient lui disputer son pain. Puisque dans l'intérêt général comme dans celui de certaines professions (avocats, notaires, médecins, vétérinaires, dentistes, pharmaciens, ingénieurs, etc.) on impose la preuve de la possession de certaines connaissances, avant que d'être autorisé à exercer son art, sa profession, ne serait-il pas tout aussi équitable d'autoriser les corporations à soumettre leurs membres volontaires à certaines épreuves qui seraient une garantie pour la société prise dans son ensemble, tout en constituant un avantage légitime pour ceux qui les auraient subies avec succès. Il est dans l'intérêt général d'être assuré d'un travail convenable dont l'exécution porte en elle une certaine garantie de responsabilité, tout comme il est dans l'intérêt de la corporation de ne pas voir tarir la source de son gain parce que des producteurs indignes compromettent la réputation du travail national et ouvrent de la sorte les portes du pays à la concurrence étrangère. Et qu'on se tranquillise à l'égard des mauvais ouvriers, ils ne disparaîtront pas

de la surface de la terre pour cela, seulement ils seront conduits à s'employer aux travaux qui conviennent le mieux à leurs aptitudes, et si des personnes persistent à vouloir leur confier des occupations pour lesquels ils ne sont pas faits, elles auront toute liberté d'en agir ainsi, mais le sachant et le voulant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Au reste, il y a beaucoup de raisons qui permettent de croire que l'influence morale qu'une discipline corporative pourrait exercer, contribuerait puissamment à stimuler l'esprit d'étude et de travail chez les ouvriers, et, par cela même, à élever le niveau général de leurs connaissances et de leurs facultés professionnelles. Quant aux objections tirées du fait qu'il n'y a pas intérêt à fortifier l'esprit de corps des ouvriers qui maintenant se manifeste souvent d'une manière aussi contraire aux vrais intérêts de ceux-ci qu'aux intérêts de l'ensemble de la société, on peut répondre que c'est précisément parce que la base d'un intérêt élevé commun fait défaut dans l'organisation ouvrière actuelle, que certains de ces membres reflètent toutes les fantasmagories socialistes et anarchistes qui empourprent l'horizon de l'humanité.

Quant aux fabricants, aux chefs d'ateliers, ils auraient tout avantage à voir le travail régi par certaines règles qui, en imposant des obligations, confèreraient aussi des avantages aux ouvriers et qui, en définitive, profiteraient avant tout aux ouvriers travailleurs, sérieux et capables, aux vrais ouvriers enfin; or, nous en sommes certains, ils constituent la grande masse de l'armée pacifique du travail. A un point de vue spécial, cette organisation pourrait servir de frein à l'extension indéfinie des centres de fabrication horlogère qui, nous croyons l'avoir établi, n'est désirable ni pour les anciens, ni pour les nouveaux horlogers. Pour être utile, cette extension devrait marcher avec l'augmentation de la consommation; car si, tandis que la vente diminue, le nombre des fabriques augmente, on ruine l'industrie tout entière sans avantage aucun. Voici un arbre robuste chargé de magnifiques fruits, il pourra bien rassasier un certain nombre de personnes, mais si elles arrivent en nombre double pour en faire la cueillette, il y aura forcément des ventres creux et des branches cassées. Personne ne saurait donc souhaiter que l'exploitation irrationnelle de l'arbre le fasse périr, pas plus ceux qui en profitent directement que ceux qui s'alimentent ailleurs et qui ne tiennent pas à voir la concurrence augmenter dans leur champ de travail.

La question de l'organisation industrielle est grave; partout on recherche les moyens d'établir les rapports des ouvriers entre eux et avec leurs patrons sur des bases assurant la paix dans la justice. Voici en quels termes M. Tolain, sénateur de Paris, ancien ouvrier, exprimait, en 1884, les revendications ouvrières devant la commission d'enquête parlementaire française chargée par la

chambre des députés de rechercher la solution aux difficultés de la situation économique et le remède aux pressantes souffrances des travailleurs: « Les rapports entre l'ouvrier et le patron se sont modifiés depuis le développement de la grande industrie et la création des grandes compagnies anonymes. La solidarité morale d'autrefois va en s'atténuant. L'ouvrier, suivant l'exemple qu'on lui donne, prend pour guide son unique intérêt. L'éducation économique de l'ouvrier laisse beaucoup à désirer. La grande industrie a spécialisé la production, négligé l'enseignement professionnel et réduit l'ouvrier au rang d'instrument, d'outil; elle l'a conduit à se désintéresser des progrès de l'industrie et de son avenir, et atténué en lui la notion du devoir au travail accompli avec une sorte de satisfaction morale. » En Belgique, à la suite des derniers événements, on n'attache pas une moins grande importance à ces questions. Dans le discours d'ouverture de la session de juillet 1886 du Conseil provincial du Hainaut, M. le duc d'Ursel, gouverneur de la province, après avoir rappelé les mesures législatives prises en divers pays pour apporter un remède à la situation ouvrière et signalé spécialement, pour ce qui concerne la Belgique, la nomination par le gouvernement d'une commission d'enquête, a dit: « Aujourd'hui, à la formidable organisation du capital, l'ouvrier n'a à opposer qu'un droit, si c'en est un: celui de refuser son travail, son gagne-pain, le droit de mourir de faim en un mot. Cela est-il suffisant pour représenter son rôle dans l'ensemble de la machine économique! — Nul, je crois, n'oserait le soutenir. Eh bien! cette arme, la seule que notre organisation mette à sa disposition, peut-il la manier pacifiquement? Légalement, oui — pratiquement c'est presque impossible. — Aux défiances qu'elle suscite chez les patrons viennent s'ajouter les mauvaises inspirations de l'oisiveté, les mille suggestions dont leur bon sens normal ne saurait les défendre, quand tout leur dit qu'ils sont la force, que le maître est l'ennemi, que sur des ruines seulement ils arriveront à assurer leur émancipation. »

Le danger n'est sans doute pas aussi imminent en Suisse qu'ailleurs, soit parce que notre organisation politique laisse à chacun avec une plus grande liberté, le sentiment d'une responsabilité plus grande aussi, soit également parce que les grandes associations capitalistes sont heureusement relativement rares sur notre sol. C'est la centralisation capitaliste qui est la cause du prodigieux développement industriel de notre époque, mais c'est l'exagération même de cette prospérité factice qui a produit la crise économique et ouvrière dont toutes les nations souffrent. Il faudra donc songer à maintenir le capital impersonnel dans des limites ne lui permettant plus d'être oppressif et à trouver un moyen d'assurer la solidarité des intérêts des ouvriers et des patrons. La réorganisation des

corps de métier sur la base des principes économiques modernes, apparaît comme un moyen d'atteindre ce but. Ce mouvement a déjà pris une forme concrète à l'étranger. La loi du 21 juin 1869 avait rendu les corporations, les guildes, facultatives en *Allemagne*; celle du 18 juillet 1881 réglemente les corporations de patrons (Innungen) et leur assigne la tâche de protéger les intérêts de leurs industries respectives. En accueillant, le 10 juin 1884, la proposition du député Ackermann, le Reichstag a obligé les patrons à y entrer s'ils veulent se procurer des apprentis, ce qui, en fait, rend la corporation obligatoire pour la petite industrie dans une foule de localités. En *Autriche*, les corporations avaient été abolies par la loi du 20 décembre 1859, mais elles ont été rétablies par la loi du 15 mai 1883 pour les métiers de petite industrie, en même temps qu'elle exige comme condition de l'exercice de ces métiers un certificat d'apprentissage et de capacité. La corporation est obligatoire pour les patrons, qui seuls en sont membres, tandis que les ouvriers sont de simples adhérents. Elle est gouvernée par un conseil et une assemblée de patrons. La *France*, qui jadis donna le signal de la suppression de cette institution, y revient indirectement par les syndicats professionnels institués par la loi du 21 mars 1884. Dans les campagnes, ces associations (syndicats agricoles) facilitent le paysan dans l'achat à bon marché des engrais chimiques, des semences de choix, et dans l'application de bonnes méthodes de culture. On regrette toutefois la suppression de l'article 416 du code pénal protégeant la liberté du travail contre les atteintes des grévistes. La législation *anglaise* sur les Trade-Unions punit les actes de pression et de violence exercés sur les non-adhérents par les unionistes. Ces corporations ont souvent contribué à la solution paisible de différends entre patrons et ouvriers; on signale même le cas d'une union ouvrière qui a proposé de son propre chef la réduction des salaires pour permettre de lutter victorieusement contre la concurrence. Touchante preuve de solidarité entre patrons et ouvriers.

Dans différents pays, des *associations* ont déjà rendu de précieux services pour relever des industries, en maintenant la production dans des bornes raisonnables et en établissant une limite pour les prix en dessous de laquelle il n'est pas permis de travailler. C'est ainsi qu'ont procédé les fabricants de rails d'Angleterre, de France, de Belgique et d'Allemagne, les teinturiers de St-Etienne, les filateurs de soie de Lyon, et bien d'autres industries encore. L'exemple le plus intéressant est celui de la broderie suisse. Le 22 novembre 1884, quelques industriels se réunissaient au café du Tigre à St-Gall afin de rechercher les mesures à prendre pour relever la broderie (Schiffstickerei). On convint d'envoyer une circulaire pour recueillir des adhésions et, le 13 décembre 1884, l'associa-

tion se constituait avec 98 fabricants et 497 machines, sur un total de 103 fabricants et 670 machines de ce genre existant en Suisse. De son côté, la grande industrie de la broderie ne restait pas inactive; le mouvement était donné. Le 9 décembre 1884, une annonce paraissait dans le « *Werdenberger* », journal saint-gallois, convoquant les propriétaires de machines à broder de Gams, Sax et environs à « *la Croix* », pour le 14 décembre 1884, en vue de discuter les moyens d'obtenir une élévation des salaires et de meilleures conditions pour l'ouvrier. Le même mois, des réunions analogues eurent lieu dans différentes localités et, après entente, il fut décidé, le 28 décembre, de faire un essai. Un comité d'initiative fut nommé dans ce but. Le 4 janvier 1885, il adressait un appel par la voie des journaux aux propriétaires de machines à broder de la Suisse et du Vorarlberg. Ceux-ci y répondirent et, dans une assemblée de délégués qui eut lieu, le 22 février 1885, à St-Gall, la constitution de l'association fut décidée. Actuellement, l'association de la broderie, qui porte le nom de « *Centralverband der Stickerei-Industrie der Ostschweiz und des Vorarlbergs* », réunit les propriétaires de 18,169 machines sur 18,405 existant en Suisse; à l'étranger, l'association compte: 2085 machines en Vorarlberg, 41 en Bavière, 23 en Wurtemberg, soit un total de 20,554 machines sur 21,043, ce qui représente le 97,68 % de l'ensemble. Un journal hebdomadaire « *Die Stickerei-Industrie* », qui paraît à St-Gall depuis 1885, sert d'organe à l'association. Son tirage en juillet 1886 était de 11,250 exemplaires.

Non contents de leurs succès en Suisse, les fabricants de broderie ont été répandre au dehors les principes qui sont à la base de leur association. Dans son rapport sur 1885, le consul suisse à Leipzig nous apprend que des délégués de l'association sont allés en Saxe, à Plauen, exposer, dans une réunion publique, les causes de la stagnation des affaires et les moyens d'y remédier. Ils trouvèrent de l'écho chez les intéressés et, au commencement de février 1886, il a été créé une association intitulée « *Verein der Schiffchenmaschinenbesitzer und der Interessenten für Schiffchenstickerei des Voigtlandes und Erzgebirges* ». Ces sociétés fixent la durée du travail et le minimum du salaire. Les contrevenants sont passibles d'amendes. Des secours en cas de chômage sont alloués par la caisse sociale. Tels sont les points essentiels des statuts.

Jusqu'ici, nous nous sommes plutôt occupés de l'ouvrier de l'industrie moyenne; celui qui travaille dans la grande industrie a aussi droit à notre sympathique attention. Nous allons passer également en revue celles des mesures qui ont été ou qui pourraient être prises en sa faveur. Commençons d'abord par un examen de la situation des ouvriers horlogers en général.

Lorsque les affaires allaient bien, la situation de l'ouvrier horloger était enviable; recherché partout, largement payé pour son travail, il faisait d'excellentes journées. Peut-être a-t-il trop compté sur l'éternité de la durée de cet Eldorado horloger. Peut-être a-t-il dirigé la barque de ses dépenses avec une insouciance trop grande, se laissant aller au courant de la vie facile et des habitudes coûteuses que le bien-être est si habile à nous faire accepter, et est-il tombé dans l'exagération des dépenses relatives au logement, à l'habillement, à la nourriture, aux plaisirs surtout. Mais glissons discrètement sur ce sujet, laissant à chacun le soin de faire son petit examen de conscience que corroborera certainement le bilan de sa comptabilité ménagère. Il est un principe dont on ne doit jamais s'écarter lorsqu'on veut prospérer, c'est de mesurer ses dépenses à ses recettes, de façon à avoir toujours quelque chose en poche durant l'année. Cela permet de mettre à la *caisse d'épargne* de petits dépôts qui font bouler de neige avec le temps. Dans les circonstances difficiles que la maladie ou la crise industrielle ne manquent jamais d'amener, le travailleur qui a le sentiment de sa dignité, est si heureux de pouvoir recourir à ses propres ressources au lieu d'être obligé de subir des secours étrangers toujours humiliants pour l'homme de cœur, quel que soit la forme ou le nom qui sert à les décorer.

La constitution de *sociétés coopératives* de consommation, de construction, etc., mérite aussi des encouragements; d'heureux essais ont déjà été faits dans le Jura et peuvent servir d'exemples. On recommande comme un principe sain de distribuer sous forme de dépôts dans des caisses d'épargne, les bénéfices auxquels les sociétaires ont droit dans ces associations, afin de stimuler le zèle des travailleurs pour l'épargne.

Parfois aussi la situation prospère de l'industrie grise ceux qu'elle fait vivre; leurs exigences appuyées par la *suspension du travail* ont dans certaines occasions contribué à mettre en fuite cette prospérité que l'on cherchait à attirer ailleurs. Une entente loyale et sympathique entre employés et employeurs est une des bases de la stabilité des industries; pour l'obtenir tous doivent apporter dans leurs rapports un esprit équitable et bienveillant. Ici encore, une certaine discipline corporative rendrait de précieux services en liant en un faisceau commun des intérêts qui ne paraissent pas toujours identiques, bien qu'en regardant au fond des choses on soit aussitôt assuré de leur complète solidarité.

Déjà des institutions ont surgi qui tendent à faciliter la solution des contestations qui naissent entre patrons et ouvriers, témoignages éloquentes de la nécessité d'une entente commune sur des bases spéciales convenant aux besoins particuliers des diverses branches d'industrie. Les tribunaux arbitraux appelés *conseils de prud'hommes*,

que les cantons de Neuchâtel et de Genève possèdent depuis peu d'années et dont le canton de Vaud vient d'inscrire le principe dans sa nouvelle loi sur l'organisation judiciaire, rendent de précieux services. La France qui a introduit cette juridiction professionnelle chez elle depuis longtemps (c'est en 1806 que le premier conseil de prud'hommes a été concédé à l'industrie lyonnaise de la soie), est occupée maintenant à unifier sa législation sur la matière et à en étendre les bases dans un sens libéral. — Il existe à Genève sous la dénomination de « Chambre syndicale des ouvriers faisant la boîte de montre en tout ou en partie à Genève », une association libre, créée en 1883, dans le but de réaliser toutes les améliorations possibles en vue du progrès moral et matériel de ses membres, de prévenir les conflits entre patrons et ouvriers, et, éventuellement, d'en atténuer l'effet par la conciliation.

Dans une organisation industrielle telle que nous la voudrions voir adopter pour l'horlogerie exploitée en tant que métier, il y aurait avantage à intéresser les ouvriers stables par une *part dans les bénéfices*. Cette question, comme beaucoup d'autres d'ailleurs qui ont passé néanmoins dans le domaine pratique, est d'une réalisation difficile. Toutefois rien en elle ne s'oppose à un essai dont la réussite contribuerait à resserrer les liens qui doivent unir tous les intéressés d'une même industrie et à leur faire bien comprendre que la prospérité des uns est intimement liée à la prospérité des autres.

Les intérêts des ouvriers de l'industrie usinière sont sauvegardés en Suisse par la loi fédérale sur le *travail dans les fabriques* qui est la plus avancée des lois sur cette matière actuellement en vigueur. Si indirectement la loi a apporté quelques avantages aux fabricants, on doit reconnaître qu'elle n'a pas été faite sur leur demande ni en leur faveur; mais que, au contraire, ils s'y sont opposés à l'origine. Dans une pétition de près de 300 industriels qui fut adressée au conseil fédéral lors des travaux préparatoires de la loi, ceux-ci appelèrent l'attention des autorités fédérales sur la situation défavorable de l'industrie suisse; les pétitionnaires signalent le fait que de toutes parts s'élèvent des murailles douanières destinées à l'arrêter dans son essor, que d'ailleurs les avantages particuliers dont elle jouissait jadis n'existent plus maintenant, car la force hydraulique n'a plus la même importance au point de vue mécanique et quant aux bas prix de la main d'œuvre, ils n'existent plus qu'en souvenir. Il semble à ces industriels, que dans ces conditions, toute entrave apportée à la liberté du travail tournerait à l'avantage des concurrents de la Suisse. Le projet primitif reçut quelques adoucissements et le 23 mars 1877, les chambres fédérales votèrent le texte de la loi actuelle qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1878, et a été complétée plus tard par la loi sur la *responsabilité*

civile des fabricants en cas d'accidents, du 25 juin 1881. On ne saurait nier que ces lois ont amélioré la situation des ouvriers, ce qui a pu heureusement être atteint sans indisposer les industriels, mais non sans leur imposer certains sacrifices dont il faut espérer qu'ils auront retrouvé l'équivalent dans une amélioration relative des dispositions des ouvriers et dans l'élévation du rendement de leur travail. Certainement les rapports entre patrons et ouvriers sont loin d'être ce qu'ils pourraient et devraient être, mais encore peut-on se demander ce qu'ils seraient sans les lois dont nous avons parlé. Un regard jeté par delà nos frontières nous instruit à cet égard. A la fin de l'année 1885, 151 établissements d'horlogerie, bijouterie, etc., occupant 10,873 ouvriers étaient soumis à la loi sur le travail dans les fabriques.

La *limitation des heures de travail* est aussi un avantage résultant de la législation. Bien qu'on s'y soit opposé à l'origine, celles des industries qui sont parvenues à réunir leurs membres en association, ont reconnu qu'il y avait là un moyen de restreindre les effets d'une production exagérée et elles ont dépassé dans leurs réductions les exigences de la loi.

Une autre observation qui a été faite à l'égard de la limitation du travail, est que la production n'est pas réduite dans la même mesure que les heures de travail; d'où on peut conclure qu'il n'est pas possible à l'homme de soutenir la même activité au delà d'une durée de temps déterminée et qu'il y a avantage à ne pas le surmener. Les Anglais ont reconnu ce fait depuis longtemps. L'exemple suivant, mentionné dans le rapport de 1886 de l'inspecteur des fabriques du II^m^e arrondissement, le démontre pour la Suisse: La durée du travail ayant été réduite de 50 % dans une fabrique de spiraux, il n'a été constaté qu'une diminution de 10 % sur la production d'un mois.

Ces derniers temps on a agité la question de *l'assurance obligatoire des ouvriers* ainsi qu'elle se pratique déjà dans d'autres pays, notamment en Allemagne. Dans ce pays, une première loi qui date de 1876 a été étendue, en 1884, à de nouvelles catégories d'ouvriers, ce qui fait que maintenant le quart de la population de l'Allemagne jouit des bienfaits de l'assurance obligatoire. En Suisse, le conseil national a voté une motion en mars 1885, d'après laquelle la question de l'introduction de l'assurance obligatoire des ouvriers devait être examinée par le conseil fédéral. Déjà le mois suivant une commission se réunissait à Berne pour discuter un projet de loi élaboré par le département fédéral du commerce. Après une étude sérieuse de la question, la commission reconnut la nécessité de recueillir encore des renseignements précis sur la portée financière de l'application des principes renfermés dans le projet. Cette étude n'est pas encore terminée, dit le rapport de gestion du conseil fédéral sur l'année 1885, au-

quel nous empruntons ces informations. Il est à désirer qu'il soit possible de trouver une combinaison acceptable pour les patrons, une grande réserve étant imposée dans le temps de crise actuel par les difficultés générales que l'industrie rencontre à chaque pas sur sa route; c'est ce que les ouvriers ne doivent pas perdre de vue.

La difficulté est toujours de savoir qui paiera les frais de l'assurance. Si les frais de celle-ci sont couverts par les impôts ordinaires, ce sont les non assurés qui paieront le plus. Il y aurait donc d'une part convenance à étendre l'assurance à tous, et de l'autre à chercher un moyen de faire payer tout le monde. On atteindrait facilement ce dernier résultat en consacrant une partie des impôts qui pourraient être mis sur l'alcool et le tabac à couvrir les frais d'une assurance générale. Cette combinaison offre l'avantage que ce seraient les plus imprévoyants qui paieraient le plus, ce qui est plus juste que le contraire.

En ce qui concerne le *prix du travail*, il faut remarquer que la prospérité d'une industrie a pour effet de provoquer la hausse des salaires, et que celle-ci poussée à l'extrême, met un terme à cette prospérité. On a pu suivre ce double mouvement en France et en Allemagne. La prospérité de l'industrie française fit hausser le prix de la main d'œuvre jusqu'au moment où l'élévation des salaires ne permit plus de soutenir la concurrence avec l'étranger. L'Allemagne, pays chez lequel les salaires étaient bas s'empressa de recueillir la succession commerciale de maintes industries françaises. Mais déjà le phénomène qui s'est produit en France se renouvelle en Allemagne, avec la prospérité commerciale les exigences de la vie ont augmenté, l'existence de l'ouvrier est devenue plus chère, la hausse des salaires s'est imposée. Maintenant, l'équilibre des avantages tend à s'établir, aussi des soupirs protecteurs commencent-ils à faire tressaillir les échos des centres industriels. Certaines industries parisiennes croient trouver le salut dans une émigration en province où la vie et les salaires sont moins chers. La baisse sur le travail horloger est considérable. A Besançon les ouvriers gagnaient de 5 à 6 fr. par jour il a dix ans; aujourd'hui ils doivent se contenter de 2 fr. à fr. 2. 50. Le mécanisme de la sonnerie d'une répétition qui, en 1874, était payé à l'ouvrier jusqu'à 180 fr., peut être facilement obtenu à présent pour 60 fr. à la Vallée de Joux.

Pour dire deux mots de la *concurrence des ouvriers étrangers* qui agite beaucoup l'opinion publique en France, mais qui n'est pas non plus sans importance en Suisse où résident 211,000 étrangers d'après le recensement de 1880, faisons remarquer que toute mesure de nature à rétablir l'équilibre entre nationaux et étrangers doit être considérée comme un acte de justice. Si donc, pour tenir

la balance égale on soumettait à l'impôt militaire qui frappe les nationaux, les étrangers que cette qualité dispense de tout service militaire alors que les nationaux y sont astreints et, ensuite des inconvénients qui peuvent résulter de cette obligation, courent le risque de se voir préférer des étrangers dans leur travail, ce ne serait qu'équité semble-t-il. Les Suisses à l'étranger qui pourraient être soumis à l'impôt dans le pays de leur résidence, seraient en revanche libérés de l'impôt militaire suisse qui est d'ailleurs d'un recouvrement fort difficile.

La question du *crédit* intéresse à la fois les petits industriels et les ouvriers. Il existe en Allemagne, lit-on dans l'*Economiste français*, plus de 2000 banques populaires de Schulze-Delitsch, qui se proposent d'améliorer la condition des classes ouvrières, principalement des ouvriers des villes, en les habituant à employer elles-mêmes leurs épargnes. Les conditions de cet emploi sont la solidarité des emprunteurs, la brièveté des prêts et le partage des bénéfices entre les associés qui peuvent être à la fois prêteurs et emprunteurs. Elles se constituent au moyen d'un capital que les associés sont tenus de verser; sur les bénéfices, 80 % sont distribués comme dividende, 20 % sont mis en réserve pour augmenter le capital. Les intérêts se paient à l'avance. Les fonctions sont rétribuées. L'intérêt bien entendu est le principe social. Dans les banques Reiffeisen, les principes sont entièrement différents. Le but est de venir en aide aux cultivateurs par le prêt de fonds circulant dans la commune. La mutualité non gratuite est à la base de l'organisation. Les prêts sont faits à longs terme ou à courte échéance; ils doivent être cautionnés ou garantis par une hypothèque ou par un gage mobilier. Les prêteurs sont solidaires mais non les emprunteurs. Le capital social est formé au moyen des bénéfices; il appartient à la société et non aux associés. La société est perpétuelle, nul ne peut en demander la dissolution. Les intérêts se paient à terme échu. Les fonctions sont gratuites. La solidarité chrétienne est le principe social.

Dans l'intérêt moral et matériel de l'industrie et des ouvriers, la *combinaison des travaux industriels avec ceux de l'agriculture* est recommandée. Le Jura connaît les avantages d'une occupation accessoire qui, tout en facilitant l'alimentation du ménage, fait diversion au travail industriel et sert de frein aux dépenses inutiles causées par des besoins factices.

Conclusions.

L'étude au terme de laquelle nous sommes arrivés, nous a appris que la crise dont souffre l'horlogerie suisse est également ressentie par les industries similaires de

l'étranger, ainsi d'ailleurs que par la plupart des industries de tous les pays.

La vapeur et l'électricité, en rapprochant les peuples et en facilitant les échanges, ont provoqué une extension prodigieuse de l'activité économique universelle, tandis que les machines ont permis de satisfaire aux besoins croissants de la consommation. Mais chaque fois que la production a dépassé la consommation, l'encombrement qui en est résulté sur les marchés a eu pour effet d'amener la crise. Deux moyens se présentent pour l'écartier: l'ouverture de nouveaux débouchés et la réduction de la production. Le premier de ces moyens ne peut être utilisé que dans certaines limites, car il va de soi qu'on ne saurait indéfiniment créer ou découvrir de nouveaux consommateurs. Quant au second moyen, le seul réellement efficace, il ne peut être utilement mis en œuvre que par une entente dans le sein d'une même industrie.

C'est donc à la solidarité qu'il faut faire appel pour mettre un terme à une concurrence effrénée et irréfléchie qui provoque l'avalissement général des prix de vente et des salaires. Cette solidarité doit être l'œuvre de l'initiative individuelle; c'est aux intéressés et à eux seuls qu'il appartient de prendre la défense de leurs intérêts; n'en sont-ils pas les meilleurs juges? Différentes industries ont déjà recueilli d'heureux fruits d'ententes semblables; à cet égard l'expérience est faite, et il ne dépend que de l'horlogerie d'en profiter.

Dans chaque centre horloger, à défaut d'une société horlogère déjà constituée qui serait bien placée pour prendre cette initiative, que un ou deux intéressés provoquent des réunions dans lesquelles on constituera des *unions patronales* et des *unions ouvrières* pour chaque branche de l'industrie. Ces unions auront pour mission de défendre les intérêts collectifs de leurs membres; elles formeront entre elles des *corporations libres* de patrons et d'ouvriers qui décideront des questions d'intérêts communs, faciliteront les ententes entre patrons et ouvriers et, au besoin, travailleront à aplanir les difficultés qui pourraient se produire entre eux.

Dès leur constitution, les corporations s'appliqueront à conclure d'urgence une entente, obligatoire pour leurs membres, relative au *minimum des salaires* et à la *limitation de la durée du travail*, selon la situation du marché. Des amendes seront prévues pour les contrevenants. Les unions créeront des caisses de secours pour les cas de chômage; elles s'efforceront en outre de fonder toutes les institutions de nature à placer leurs membres dans une situation plus avantageuse que celle des non-sociétaires, afin de grouper le plus grand nombre possible d'adhérents.

Cette première tâche accomplie, les corporations s'occuperont de la meilleure solution à donner aux questions sui-

vantes: Perfectionnement de l'outillage de leur branche; développement des procédés de fabrication les plus avancés; propagation de l'enseignement professionnel et des connaissances économiques indispensables à l'appréciation saine de la situation industrielle et commerciale; réglementation des apprentissages et des examens d'apprentis, pour relever le niveau des connaissances théoriques et artistiques des ouvriers; création d'ateliers collectifs destinés à mettre à la portée de tous les moyens de travail perfectionnés que la science mécanique offre et que la concurrence impose; constitution d'associations de production entre des représentants des différentes branches de l'horlogerie, de façon à produire la montre complète dans des conditions permettant de lutter avec la grande industrie; formation de syndicats commerciaux pour la vente à frais communs, en vue d'affranchir les producteurs de ceux des commerçants qui les exploitent, et afin de pouvoir profiter des avantages de relations directes, sans avoir à supporter les frais et les pertes résultant d'affaires nouées à distance sans renseignements suffisants ou par des intermédiaires trop coûteux et irresponsables; entente à établir avec des institutions financières existantes, ou à ce défaut à créer, en vue d'asseoir le crédit sur les bases de stabilité et de

facilité d'affaires en rapport avec les besoins sérieux de l'industrie.

Les corporations locales de la même branche formeront entre elles une *fédération nationale* qui seule pourra assurer la prise de mesures dont l'application doit être générale pour qu'elles soient efficaces.

En vue de l'unité d'action indispensable au succès dans les question d'un intérêt commun à toutes les industries similaires, les corporations ou les fédérations s'affilieront à la *Société intercantonale des Industries du Jura* qui est leur représentant naturel pour des questions telles que l'assurance obligatoire, la protection des inventions, etc.

Encore une fois, la prospérité de l'horlogerie est entre les mains des personnes qu'elle fait vivre; c'est de leur initiative et de leurs persévérants efforts que dépend le retour à la prospérité de la plus belle et de la plus importante de nos industries nationales; eux seuls peuvent écarter les dangers de la concurrence intérieure, la seule qui soit réellement à craindre; qu'ils le veuillent donc! A l'œuvre tous, patrons et ouvriers! pour le bien de la patrie commune et pour son honneur!

A d'autres temps, d'autres besoins, d'autres moyens.

Annexes.

Production annuelle de l'or et de l'argent.

(D'après M. Sæetbeer.)

Périodes	Or			Argent		
	moyenne annuelle 100 kg.	rapport en %		moyenne annuelle 100 kg.	rapport en %	
		quantité	valeur		quantité	valeur
1851—55	1,975	18,2	77,6	8,861	81,8	22,4
1856—60	2,061	18,5	77,9	9,050	81,5	22,1
1861—65	1,851	14,4	72,3	11,012	85,6	27,7
1866—70	1,919	12,5	69,0	13,391	87,5	31,0
1871—75	1,707	8,0	57,3	19,694	92,0	42,7
1876—80	1,728	6,6	52,2	24,503	93,4	47,8
1881—85	1,452	4,9	44,6	28,025	95,1	55,4

Rapport de la valeur de l'or et de l'argent.

1501—1550	1 kg. d'or = 11,05 kg. d'argent
1551—1600	1 » » = 11,35 » »
1601—1650	1 » » = 12,40 » »
1651—1700	1 » » = 14,20 » »
1701—1750	1 » » = 14,90 » »
1751—1800	1 » » = 15,10 » »
1801—1850	1 » » = 15,75 » »
1851—1870	1 » » = 15,50 » »
1871—1875	1 » » = 16,00 » »
1876—1880	1 » » = 17,90 » »
1881—1885	1 » » = 18,55 » »

rapports | année 1501 1 kg. or = 10,70 kg. d'argent
extrêmes | juillet 1886 1 » » = 21,19 » »

Tableau comparatif de l'exportation d'horlogerie et des variations de l'émigration et de l'escompte en Suisse.

0' = million.

Années	Exportation d'horlogerie de Suisse					Emigration suisse	Escompte ¹⁾
	Total q. m.	en France Milliers de fr.	en Italie Milliers de fr.	en Allemagne Milliers de fr.	aux Etats-Unis Milliers de fr.		
1850	567
51	557	4'176
52	563	5'218
53	690	6'507
54	556	5'702
55	769	7'058
56	957	6'077
57	1061	4'853	4,73
58	953	5'301	5,44
59	1092	4'925	4,12
1860	895	5'239	913	.	.	.	3,95
61	784	5'083	811	.	.	.	4,30
62	1018	4'613	1'059	.	.	.	5,85
63	1351	4'444	1'402	.	.	.	4,59
64	1318	3'572	1'041	.	8'477	.	5,94
65	1305	2'697	802	.	11'302	.	6,52
66	1621	2'259	623	.	13'093	.	4,62
67	1918	2'533	773	.	10'362	.	5,18
68	1867	2'262	1'197	.	10'470	5,007	3,74
69	2067	2'416	1'559	.	13'323	5,206	3,22
1870	1740	1'412	1'726	.	16'512	3,494	3,41
71	1899	1'592	1'895	.	17'106	3,852	4,38
72	1909	1'894	1'680	622	18'313	4,899	3,79
73	1895	1'748	1'473	969	13'054	4,957	4,54
74	1185	2'061	1'346	1'154	12'120	2,672	5,34
75	1011	1'799	1'353	1'440	8'500	1,774	4,59
76	846	1'811	872	1'777	4'810	1,741	3,13
77	766	1'817	592	1'569	3'569	1,691	3,50
78	868	2'431	334	10'263	3'996	2,608	3,52
79	888	2'648	292	7'553	5'292	4,288	3,71
1880	1373	2'967	141	10'437	10'144	7,255	3,81
81	1433	2'863	217	10'094	11'809	10,935	3,03
82	1779	4'424	620	10'961	13'238	11,962	4,11
83	1722	4'923	1'194	21'377	11'146	13,502	4,45
84	1844	4'541	.	15'960	7'470	9,608	3,04
85	7,564	2,88

Remarques. — La statistique suisse n'indiquait jusqu'en 1884 que les quantités, et encore, pour ce qui concerne l'horlogerie, les données ici reproduites peuvent-elles être fortement influencées par des envois d'horlogerie ordinaire. Avant 1880, la statistique allemande ne renseignait également qu'à l'égard des quantités; depuis 1880, les valeurs sont évaluées, mais avec des écarts qui obligent à une grande prudence dans les déductions. Ainsi, les montres étaient évaluées à 37,000 francs les 100 kg. en 1880, 1881 et 1882, à 75,000 francs en 1883 et à 50,000 francs en 1884.

¹⁾ Moyennes annuelles de Genève, Bâle, Zurich et St-Gall, d'après le tableau dressé par l'inspecteur fédéral des banques d'émission.

Exportation d'horlogerie de poche suisse en France et en Italie.

0' = million.

(D'après la statistique de ces pays. Valeur en milliers de francs.)

0, = millier.

Années	France				Italie			
	Montres or	Montres autres que d'or	Mouvements de montres	Fournitures d'horlogerie	Montres or	Montres autres que d'or	Mouvements de montres	Fournitures d'horlogerie
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1860	448,	447,	1,	10,
61	373,	405,	2,	28,
62	2'946	1'526	24,	92,	588,	456,	3,	36,
63	3'038	1'264	32,	91,	671,	699,	1,	47,
64	2'325	1'115	22,	88,	557,	462,	.	51,
65	1'331	0'551	16,	92,	399,	377,	.	40,
66	0'698	0'286	.	104,	302,	301,	4,	26,
67	0'673	1'006	640,	106,	319,	437,	.	94,
68	0'341	0'865	673,	102,	478,	604,	1,	73,
69	0'331	0'930	797,	94,	659,	767,	12,	81,
1870	0'171	0'590	432,	66,	787,	750,	4,	110,
71	0'173	0'752	445,	77,	768,	1'040,	.	63,
72	0'293	0'625	604,	129,	715,	886,	.	41,
73	0'253	0'474	579,	165,	675,	740,	1,	24,
74	0'251	0'537	671,	202,	503,	766,	.	34,
75	0'256	0'467	533,	254,	502,	574,	14,	213,
76	0'222	0'656	476,	239,	279,	315,	1,	199,
77	0'253	0'609	491,	190,	216,	204,	.	64,
78	0'299	0'952	591,	209,	131,	95,	.	45,
79	0'285	1'207	772,	207,	103,	75,	.	68,
1880	0'420	1'393	755,	184,	67,	40,	.	27,
81	0'374	1'400	736,	200,	74,	48,	.	85,
82	1'691	1'991	244,	293,	226,	212,	.	160,
83	2'060	2'310	19,	306,	223,	376,	.	526,
1884	1'301	2'351	8,	142,

**Exportation d'horlogerie de poche suisse en 1885, d'après le tableau du IV^{me} trimestre 1885
de la statistique suisse.**

(Valeurs en milliers de francs.)

0' = million.

Pays.	Montres			Boîtes			Mouvements	Fournitures	Total
	or	argent	métal commun	or	argent	métal commun			
Allemagne	8'129	8'129	939	175	897	105	1'194	720	20'288
Autriche-Hongrie	4'135	4'042	303	44	66	5	7	90	8'692
France	2'564	2'698	1'430	179	68	8	76	566	7'589
Italie	2'603	3'835	409	6	24	4	4	99	6'984
Belgique	1'146	780	172	24	9	1	3	15	2'150
Hollande	765	531	130	23	2	.	2	14	1'467
Grande-Bretagne	4'837	8'758	1'128	579	1'287	8	61	338	16'996
Russie (et Sibérie)	1'889	1'693	177	3	2	3	3	60	3'830
Suède et Norvège	146	350	18	2	15	16	47	16	610
Danemark	73	237	24	2	13	1	10	30	390
Portugal	107	163	6	2	.	1	8	3	290
Espagne	425	628	206	1	.	.	.	13	1'273
Grèce	16	16	2	1	35
Pays danubiens (Bulgarie, Roumanie, Serbie)	131	108	27	2	1	.	1	6	276
Turquie d'Europe (et Roumèlie, Monténégro)	77	339	66	6	488
Egypte	125	120	31	.	3	.	.	1	280
Algérie (et Tunisie, Tripoli, Maroc)	5	14	13	1	33
Turquie d'Asie (Arabie, Perse, Iran, etc.)	10	9	2	1	22
Inde britannique	65	358	235	2	660
Asie orientale (Japon, Chine, Inde française)	112	862	85	10	1'069
Amérique du Nord britannique	104	81	30	1	1	2	32	8	259
» » Etats-Unis	881	842	963	2	2	37	374	157	3'258
» centrale (Mexique, etc.)	105	62	35	.	.	.	2	7	211
Chili, Pérou	17	21	4	.	.	.	6	.	48
Bésil	446	340	122	8	916
Argentine, Uruguay, Paraguay	145	140	58	2	345
Amérique du Sud (le reste)	112	96	51	.	.	.	4	2	265
Australie	53	42	18	2	115
Total de l'exportation suisse *)	29'223	35'297	6'687	1'046	2'392	191	1'836	2'176	78'848
Total de l'importation suisse *)	1'751	783	355	391	324	46	53	1'078	4'781

*) Les fractions de milliers ayant été négligées, le total ne correspond pas exactement aux résultats de l'addition des sommes détaillées.

Tableau synoptique.

Droits d'entrée sur l'horlogerie dans les principaux pays et rapport du droit à la valeur en %.

(La valeur a été établie d'après la moyenne de la valeur déclarée en Suisse à l'exportation, pendant l'année 1885, augmentée de 25 % pour tenir compte des déclarations insuffisantes [pour les Etats-Unis, les relevés des consuls de ce pays donnent un total supérieur de 25 % à celui de la statistique suisse] et des frais de transport, etc.)

Pays	Unité de quantité	Montres						Boîtes						Mouvements		Fournitures		Moyenne générale	Pays	Moyenne générale	
		or		argent		métal		or		argent		métal									
Europe		Droits Fr.	% de la valeur à fr. 80 pièce	Droits Fr.	% de la valeur à fr. 25 pièce	Droits Fr.	% de la valeur à fr. 15 pièce	Droits Fr.	% de la valeur à fr. 75 pièce	Droits Fr.	% de la valeur à fr. 10 pièce	Droits Fr.	% de la valeur à fr. 4.50 pièce	Droits Fr.	% de la valeur à fr. 10 pièce	Droits Fr.	% de la valeur à fr. 5132 lo q.	% de la valeur		% de la valeur	
Allemagne . .	pièce	3.75	4.3	1.88	7.5	0.62	4.1	1.88	2.8	0.62	6.2	0.62	13.8	.	.	750. —	14.6	7.0	Afrique		
Angleterre . .	»	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0	Algérie . .	6.0	
Autriche . . .	»	2.50	3.1	1.25	5	0.75	5	1.75	2.3	0.50	5	.	.	0.75	7.5	.	.	4.6	Egypte . .	8	
Belgique . . .	»	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0. —	.	0	Cap vert, îles	10	
Danemark . . .	»	1.40	1.8	1.40	5.0	1.40	9.3	5.5	Transvaal . .	5	
Espagne	»	7.50	9.4	1.80	7.2	1.80	12	9.5	Tunis	8	
France	»	3.50	4.4	1. —	4	0.50	3.3	1.20	1.6	0.50	5	0.50	11.1	2.50	25	50. —	1	6.0	Zanzibar . . .	5	
Grèce	»	5. —	6.3	2. —	8	1. —	6.7	3.50	4.7	1.	10	0.50	11.1	1.50	15	.	.	8.8	Amérique		
Italie	»	3. —	3.8	1. —	4	1. —	6.7	0.25	2.5	50. —	1	3.6	Argentine . .	20	
Norvège	»	1.40	1.8	1.40	5.6	1.40	9.3	5.0	B Brésil	30	
Pays-Bas	»	.	5	.	5	.	5	.	5	.	5	.	5	.	5	.	5	5	Bolivie	20	
Portugal	»	6.17	7.7	3.75	15	3.75	25	1.25	12.5	.	.	15	Chili	15	
Russie	»	5.80	7.3	3. —	12	3. —	30	9800. —	19.2	17.1	Colombie . . .	4.6	
Serbie	»	.	8	.	8	.	8	.	8	.	8	.	8	.	8	.	8	8	Costa Rica . .	3.1	
Suède	»	1.40	1.8	0.70	2.8	0.70	4.6	140. —	q.	140. —	2.7	3	Cuba	32.1	
Suisse	q.	30. —	.	30. —	.	30. —	16. —	0.8	0.35	Equateur . . .	2	
Turquie	—	.	8	.	8	.	8	.	8	.	8	.	8	.	8	.	.	8	Guatemala . .	10	
																			Haïti	21	
																			8	Mexique	13
																			8	Etats-Unis . .	25
																			5.0	Canada, etc. .	25
																			5	Asie	
																			15	Inde britannique .	5
																			17.1	» hollandaise . .	6
																			8	» portugaise . .	11
																			8	» espagnole	
																			8	(Philippines)	10
																			8	Chine	5
																			3	Japon	5
																			8	Siam	8
																			8	Australie	
																			8	Australie du Sud .	10
																			8	Nouv.-Galles du Sud	0
																			8	Nouvelle Zélande .	15
																			8	Queensland . . .	5
																			8	Victoria	20

**Densité de la population, importation, exportation et droits de douane, par tête de population,
des principaux pays (de 1880 à 1884).**

(D'après « Voies et moyens du développement industriel » de J. Gfeller.)

0' = million.

0, = millier.

0. = unité.

Pays.	Population		Importation		Exportation		Droits de douane	
	Total en milliers	Têtes par km ²	Total en millions de francs	Francs par tête	Total en millions de francs	Francs par tête	Total en millions de francs	Francs par tête
<i>Europe.</i>								
Allemagne	45'234	84. ₀	3,911' ₉	86. ₅	3,988' ₀	88. ₂	243' ₆	5. ₄
Autriche-Hongrie	37'883	61. ₀	1,635' ₄	43. ₂	1,954' ₇	51. ₆	106' ₉	2. ₈
Belgique	5'586	190. ₀	1,552' ₁	277. ₈	1,343' ₁	240. ₅	21' ₆	3. ₉
Danemark	1'969	51. ₄	313' ₇	159. ₃	227' ₄	115. ₅	30' ₇	15. ₆
Espagne	16'859	33. ₀	640' ₁	38. ₀	664' ₄	39. ₃	123' ₈	7. ₄
France	37'672	71. ₀	4,804' ₃	127. ₅	3,451' ₉	91. ₇	407' ₇	10. ₈
Grande-Bretagne et possessions	35'173	112. ₀	10,408' ₁	295. ₉	7,727' ₉	219. ₇	496' ₀	14. ₁
Grèce	1'979	31. ₀	99' ₅	50. ₃	43' ₃	21. ₉	23' ₇	12. ₀
Italie	28'460	99. ₀	1,226' ₀	43. ₈	1,149' ₆	52. ₆	155' ₀	5. ₄
Norvège	1'807	5. ₅	224' ₇	124. ₃	172' ₁	95. ₃	25' ₂	14. ₀
Pays-Bas	4'173	126. ₀	2,056' ₉	492. ₉	1,571' ₀	376. ₅	9' ₉	2. ₄
Portugal	4'307	48. ₀	203' ₈	47. ₃	138' ₆	32. ₂	42' ₆	9. ₉
Russie et Sibérie	100'373	4. ₆	2,070' ₉	20. ₆	2,025' ₇	20. ₀	338' ₅	3. ₄
Suède	4'579	10. ₀	395' ₂	86. ₃	310' ₈	67. ₉	39' ₉	8. ₇
Suisse	2'846	71. ₁	845' ₀	296. ₉	772' ₀	271. ₂	21' ₅	7. ₅
Turquie	16'173	9. ₀	444' ₂	27. ₅	198' ₅	12. ₃	41' ₄	2. ₅
<i>Afrique.</i>								
Algérie	3'310	10. ₀	252' ₆	76. ₃	171' ₆	51. ₉	7' ₈	2. ₃
Egypte	17'577	6. ₀	144' ₅	8. ₂	281' ₈	16. ₀	48' ₈	2. ₈
<i>Amérique.</i>								
Argentine	2'942	1. ₀	318' ₃	108. ₆	313' ₈	106. ₆	98' ₉	33. ₆
Brésil	11'831	1. ₄	522' ₉	44. ₂	815' ₅	68. ₉	250' ₈	21. ₂
Canada	4'325	0. ₅	553' ₄	128. ₀	516' ₄	119. ₄	112' ₂	25. ₉
Chili	2'241	3. ₅	252' ₂	114. ₃	351' ₄	155. ₂	145' ₆	65. ₀
Etats-Unis d'Amérique	50'445	5. ₅	3,678' ₂	72. ₉	3,812' ₈	75. ₆	1,146' ₁	22. ₇
Uruguay	0'438	2. ₀	94' ₅	215. ₇	109' ₆	250. ₀	25' ₆	58. ₅
<i>Asie.</i>								
Japon	36'357	95. ₀	152' ₉	4. ₂	193' ₆	5. ₃	13' ₅	0. ₄
Chine	350'000	87. ₀	610' ₀	1. ₇	528' ₆	1. ₅	117' ₈	0. ₃

Statistique des maisons s'occupant du commerce et des principales branches de la fabrication de l'horlogerie en Suisse.

(D'après l'Annuaire du commerce et de l'industrie suisse de Birkhäuser à Bâle, année 1885.)

Cantons	Etablissements d'horlogerie déclarés à l'Etat en 1885		Magasins d'horlogerie (Horlogers)		Fabrication de montres		Fabrication de boîtes de montres		Fournitures d'horlogerie		Commerce d'horlogerie		Fabrication d'échappements		Fabrication de cadrans		Fabrication de balanciers		Fabrication d'aiguilles		Assortiments		Ebauches et finissages		Fabrication d'horloges		Cantons
			TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	TOTAL	Inscrits au Registre	
			Argovie . . .	1	52	2	1	1	9	2	
Appenzell	15	1	Appenzell.
Bâle-ville	41	6	3	1	1	1	Bâle-ville.	
Bâle-campagne . . .	3	21	.	1	1	3	Bâle-campagne.	
Berne . . .	64	197	17	507	393	273	164	116	76	31	30	7	.	29	7	.	.	.	10	5	1	Berne.	
Fribourg . . .	1	39	15	2	2	Fribourg.	
Genève . . .	30	222	.	133	128	36	35	12	8	.	.	8	4	11	11	.	.	.	3	3	.	.	.	2	2	Genève.	
Glaris . . .	1	6	3	Glaris.
Grisons	28	10	15	14	Grisons.
Lucerne . . .	2	55	15	1	Lucerne.	
Neuchâtel . . .	21	189	.	499	485	120	103	60	57	10	10	141	59	60	57	40	11	27	19	28	14	2	2	.	.	Neuchâtel.	
St-Gall	66	7	10	9	St-Gall.
Schaffhouse . . .	3	14	5	1	1	3	3	.	.	6	4	Schaffhouse.
Schwyz	17	5	Schwyz.
Soleure . . .	15	5	.	1	1	3	1	1	1	.	.	3	1	.	.	2	2	2	.	Soleure.
Tessin . . .	1	33	16	.	.	1	.	.	.	5	5	Tessin.
Thurgovie	35	15	Thurgovie.
Unterwald	9	1	.	Unterwald.
Uri	3	Uri.
Vaud . . .	5	197	112	78	68	3	2	4	4	.	.	4	3	4	2	3	1	Vaud.
Valais	18	1	Valais.
Zoug	12	3	Zoug.
Zurich . . .	4	101	23	1	1	42	37	2	.	Zurich.
TOTAL	151	1363	229	1223	1080	439	308	197	148	171	112	163	67	104	77	45	12	40	27	28	14	6	6	5	.	TOTAL.	

Remarques. Sous la rubrique « Inscrits au Registre » sont comprises les maisons inscrites au registre du commerce; ce renseignement fixe approximativement sur l'importance des maisons existant dans un même canton. — Bien que ces données statistiques ne puissent prétendre à une grande exactitude, elles n'en présentent pas moins leur utilité en permettant d'apprécier le développement de l'industrie horlogère dans les divers cantons. — Il est très probable que des maisons sont comptées dans plusieurs rubriques, ce qui empêche de faire le total par canton; nous avons d'ailleurs négligé plusieurs branches accessoires pour ne pas allonger davantage ce tableau. — Les renseignements relatifs à la fabrication des *horloges* sont là à titre de curiosité. — A fin 1885, 151 établissements d'horlogerie avec 10,873 ouvriers étaient soumis à la loi sur le travail dans les fabriques.

Statistique

des ouvriers de toutes les industries et des ouvriers de l'horlogerie, de la bijouterie et de la fabrication des boîtes à musique en Suisse, en 1882.

(D'après la carte industrielle de la Suisse, dressée par H. Schlatter, ingénieur à St-Gall, sur la demande du comité central de l'exposition nationale à Zurich.)

Cantons	Statistique des ouvriers pour 1882						Cantons
	Horlogerie	Bijouterie	Boîtes à musique	des établissements soumis à la loi sur les fabriques en 1885		Total en 1882 de toutes les industries	
				Horlogerie, bijouterie, etc.	de toutes les industries		
Zurich	45	.	49	31,694	49,145	Zurich.
Berne	17,468	28	.	5,556	13,325	29,704	Berne.
Lucerne	16	.	80	2,354	2,932	Lucerne.
Uri	90	260	Uri.
Schwyz	1,665	2,318	Schwyz.
Unterwald-le-Bas	82	217	Unterwald-le-Bas.
» le-Haut	195	133	» le-Haut.
Glaris	8	8,603	8,805	Glaris.
Zoug	1,954	3,768	Zoug.
Fribourg	475	.	.	327	914	4,838	Fribourg.
Soleure	1,597	.	.	1,746	6,520	7,193	Soleure.
Bâle-ville	9,895	9,158	Bâle-ville.
Bâle-campagne	235	.	.	181	3,190	7,587	Bâle-campagne.
Schaffhouse	234	76	.	195	2,509	2,373	Schaffhouse.
Appenzell-Rh. ext.	4,463	12,892	Appenzell-Rh. ext.
» Rh. int.	412	3,355	» Rh. int.
St-Gall	21,495	35,159	St-Gall.
Grisons	1,180	817	Grisons.
Argovie	128	19	13,290	23,744	Argovie.
Thurgovie	8,982	11,777	Thurgovie.
Tessin	80	.	.	76	1,783	3,134	Tessin.
Vaud	1,803	260	1,096	270	4,202	7,253	Vaud.
Valais	422	324	Valais.
Neuchâtel	14,525	.	.	1,234	2,304	15,506	Neuchâtel.
Genève*)	2,950	1,550	460	1,132	2,789	5,592	Genève.
Suisse	39,367	1,975	1,684	10,873	144,312	247,984	Suisse.

*) Les chiffres pour Genève sont indiqués comme étant approximatifs. En réalité, ils devraient être plus que doublés pour l'horlogerie.